

L'an deux mil dix-huit, le 25 septembre, à 20h45, le Conseil Municipal de la Commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier Geslin, Maire de la Commune.

Date de convocation : 19 septembre 2018.

Présents (15) : Didier Geslin, Anne Fréhel, Rémi Desplantes, Anne Canaud, Raymond Proux, Francine Beaumelle, Jocelyne Marie, Guy Scherrer, Catherine Fillon, Ludivine Denfert, Aurélie Philippeaux, Alain Bouvet, Michel Rougier, Christine Kubicek, Yann Juin.

Absents représentés (2) : Sylvie Sauvignon par Jocelyne Marie, Philippe Michel par Rémi Desplantes.

Absent non représenté (1) : Eric Nicol.

Secrétaire de séance : Anne Fréhel.

### **Didier GESLIN**

*Bonsoir à tous. Nous allons démarrer. C'est l'heure. Le quorum est atteint.*

*Secrétaire de séance, Anne si tu le veux bien. Y a-t-il des objections ?*

Lecture des pouvoirs.

### **Approbation du Procès-Verbal du 27 juin 2018.**

#### **Didier GESLIN**

*Le Procès-Verbal du dernier Conseil. Il y avait donc la Délibération 01/06 : Lutte contre les espèces proliférantes Convention avec le SYHNA – Autorisation de signature ; la 02/06 : Subventions aux associations ; la 03/06 : Tableau des effectifs – mise à jour ; la 04/06 : AD'AP – Programmation 2018 – Plan de financement ; la 05/06 : Demande de subvention – réparation de la climatisation de la Maison de la Baie du Marais Poitevin ; la 06/06 : Demande de subvention – remplacement de l'aérotherme électrique de la salle Pousse Pied ; la 07/06 : Restauration scolaire et extra-scolaire – Choix du prestataire.*

*Comme d'habitude je laisse donc la parole à Monsieur BOUVET.*

#### **Alain BOUVET**

*Bien. Concernant ce Procès-Verbal, l'ordre du jour était effectivement tellement copieux que le compte-rendu a été relativement rapide. Juste une remarque page 6. Je le reprends. La dernière intervention de Monsieur JUIN en page 6. Parce qu'on voit qu'il y a beaucoup de « trois petits points ». Donc là il faudrait préciser. Il est indiqué « Yann JUIN : on peut avoir des explications... », et il souhaitait avoir des explications sur les abstentions des élus de la majorité.*

#### **Anne FREHEL**

*Hé bien il n'y a pas d'explications. Monsieur le Maire a dit « Il n'y a pas d'explications ».*

#### **Didier GESLIN**

*Non, mais il faut qu'on rajoute « sur les absentions des élus ».*

**Alain BOUVET**

*Je parle de l'intervention de Monsieur JUIN. « On peut avoir des explications... ».*

**Didier GESLIN**

*« sur les abstentions des élus de la majorité ».*

**Anne FREHEL**

*Ah oui. D'accord.*

**Alain BOUVET**

*C'est la seule remarque sur ce Procès-Verbal.*

**Didier GESLIN**

*Très bien. Ce sera rectifié. Nous allons voter.*

Le procès-verbal du 27 juin 2018 est adopté par 14 voix pour et 1 abstention.

## **2018 – 01/09 – DM1 Budget principal de la Commune**

Rapporteur : Didier Geslin

### Section de fonctionnement

Article /Chapitre	Montant
60632 (11)	- 0,72 €
002 (002)	+ 0,72 €

**Didier GESLIN**

*Il s'agit donc d'une Délibération technique pour 0,72 €. On passe le 60632 qui est amené par le 002 pour 72 centimes. C'est de manière à ajuster les comptes. C'est une demande de la Trésorerie. Des remarques ? Monsieur JUIN ?*

**Yann JUIN**

*Oui. Donc bon, on ne fait pas une Commission des Finances pour si peu.*

**Didier GESLIN**

*Je n'ai pas osé, je vais vous dire.*

**Yann JUIN**

*Ce n'est effectivement pas un problème. Par contre, c'est vrai qu'on aurait eu une petite note d'explication... Pour au moins, que l'« attendu » figure dans la Délibération pour dire que c'est une demande de rectification de la TP. Ça n'aurait pas été plus mal. C'est pour ça que je le conseille. C'est vrai que quand on va chercher pourquoi on enlève 72 centimes sur le 60632 qui est la « fourniture de petit équipement » pour le réaffecter sur le 002... Si je me souviens bien, c'est le R02 ? C'est ça ? C'est ce qui concerne les reports en fonctionnement ?*

**Didier GESLIN**

*C'est ça.*

**Yann JUIN**

*Bon. Qu'on sache pourquoi cet ajustement technique est demandé. C'est juste ça.*

**Didier GESLIN**

*Voilà.*

**Yann JUIN**

*Et alors ?*

**Didier GESLIN**

*Ils nous l'ont demandé, puisqu'apparemment sur l'imputation il y avait 72 centimes d'écart.*

**Yann JUIN**

*Il y avait 72 centimes d'écart.*

**Didier GESLIN**

*Voilà. Personne ne s'en était vraiment aperçu.*

**Yann JUIN**

*Ça aurait été judicieux que cela figure dans la Délibération.*

**Didier GESLIN**

*D'accord. Non, mais je vous donne l'explication.*

**Yann JUIN**

*Que c'était une demande de la TP de rectifier.*

**Didier GESLIN**

*Absolument.*

*Pas d'autres remarques ? C'est pour 72 centimes. C'est pour ça que je n'ai pas fait de Commission. Je n'allais pas vous faire déranger pour 72 centimes. Ça me paraissait un peu incongru.*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents et représentés, approuvent (17 voix pour), cette DM1 Budget principal de la Commune.

## **2018 – 02/09 – Convention de mise à disposition d'un agent avec la mairie de Charron – Autorisation de signature**

Rapporteur : Didier Geslin

Vu l'avis de la Commission "Affaires générales, Personnel, Communication" du 19 septembre 2018,

La commune de Charron va recruter Madame Sandrine Martignon à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Pour pallier au départ de l'agent que Madame Sandrine Martignon va remplacer, la commune de Charron demande à la commune d'Esnandes de mettre à sa disposition, Madame Martignon, 2 jours et demi par semaine, du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Une convention entre les 2 communes décrit les modalités de cette disposition : rémunération, montant du remboursement, jours de disposition, ...

**Didier GESLIN**

*Vous avez donc reçu la Convention de mise à disposition. Y a-t-il des questions ? Monsieur BOUVET ?*

**Alain BOUVET**

*Alors s'agissant tout d'abord de la Délibération en elle-même. Plusieurs choses. Dans le premier paragraphe, « pallier au départ ». On ne dit jamais « pallier au ». On dit toujours « pallier le ». Et « pallier » avec deux L et non pas « palier » avec un L. Le « palier » avec un L c'est quand vous avez trois marches. C'est un « palier ».*

*Ensuite. Sandrine MARTIGNON, pour un mois. Ainsi elle est recrutée à partir du 1<sup>er</sup> novembre par la commune de Charron. Elle ne peut pas être mise à disposition du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> novembre.*

**Didier GESLIN**

*31 octobre.*

**Alain BOUVET**

*Donc au 31 octobre. Donc voilà concernant la Délibération en elle-même.*

**Didier GESLIN**

*C'est d'ailleurs ce qui est indiqué sur la Convention elle-même. 31 octobre.*

**Alain BOUVET**

*A la Convention, on y vient. C'est une Convention-type que vous avez récupérée quelque part ?*

**Didier GESLIN**

*C'est la Convention de Charron, parce que Charron fait une convention avec une autre commune également.*

**Alain BOUVET**

*Alors. Convention de mise à disposition. Je vais passer rapidement parce qu'il y a tellement de choses.*

*La Commune d'Esnandes, représentée, devait obligatoirement indiquer la date de la Délibération qui va vous autoriser ou non à signer cette Convention. Identique pour la commune de Charron. Est-ce que la commune de Charron a délibéré ?*

**Didier GESLIN**

*Je leur poserai la question. Je sais qu'ils vont délibérer dans l'autre sens après aussi, puisque dans l'avenir, pour le mois suivant, la Convention sera inversée. C'est-à-dire que Madame Sandrine Martignon sera effectivement salariée de Charron, et mise à la disposition de la commune d'Esnandes de manière à ce qu'on puisse faire la transition avec la personne qui sera prise à sa place.*

**Alain BOUVET**

*Il faut indiquer dans les Conventions de mise à disposition, comme dans toute Convention d'ailleurs, quel que soit leur objet, les références aux Délibérations autorisant les autorités à les signer.*

*Au niveau de la rémunération. Bon. La ligne « article 3 – Rémunération ». L'« indemnité de résidence » n'existe pas en Province. Ce n'est que pour la région parisienne et l'Ile-de-France.*

*Ensuite, quelque chose qui est quand même étonnant. C'est une convention pour un mois, mais dans le « contrôle de l'évaluation de l'assiduité » : « Monsieur le Maire de Charron, une fois par an, donnera son avis après un entretien avec Madame Martignon ». Donc pour un mois de mise à disposition, au bout d'un an il donnera son avis sur sa manière de servir.*

*Ensuite « Renouvellement ». Toujours mise à disposition d'un mois. « En cas de renouvellement de la présente mise à disposition au-delà d'une durée de trois ans ». Donc cette Convention c'est poubelle.*

**Didier GESLIN**

*Ecoutez. Ils ont une DGS.*

**Alain BOUVET**

*Non, mais est-ce que vous avez relu cette Convention ?*

**Didier GESLIN**

*Oui.*

**Alain BOUVET**

*Et rien ne vous a choqué ?*

**Didier GESLIN**

*Très clairement les autres choses non. « Indemnité de résidence », si c'est mis dans toutes les conventions ça ne me choque pas que ce soit rajouté, même si ce n'est pas le cas ici. C'est un détail qui ne s'adapte pas forcément à chaque situation, mais qui peut être inscrit systématiquement. Ça arrive dans certains textes. Ça ne m'a absolument pas choqué.*

**Alain BOUVET**

*Une Convention s'adapte à la situation. Un « renouvellement de trois ans » pour une personne qui est mise à disposition pour un mois... Et ensuite « un entretien pour évaluation au bout d'un an ».*

**Didier GESLIN**

*Ça après, c'est Charron qui se débrouille. Très clairement.*

**Alain BOUVET**

*Vous allez bien le signer.*

**Didier GESLIN**

*Mais sur la partie sur laquelle elle va travailler chez nous, on est d'accord.*

**Alain BOUVET**

*Mais c'est incompréhensible. Vous n'avez pas fait remarquer. Vous auriez très bien pu, vous... Et c'est exactement la même que Charron ?*

**Didier GESLIN**

*Absolument. C'est Charron qui nous l'a fournie.*

**Alain BOUVET**

*Alors donc vous rectifierez cette Convention, et notamment en ce qui concerne les Délibérations autorisant les deux Maires à signer.*

**Didier GESLIN**

*C'est noté, Monsieur BOUVET.*

**Alain BOUVET**

*Concernant donc le remplacement de Sandrine, là on voit quand même que Charron anticipe le départ de son agent et demande à Sandrine de venir deux jours et demi par semaine, pour disons « anticiper » le départ de la personne. Qu'en est-il de la commune d'Esnandes pendant le mois d'octobre où Sandrine va être absente deux jours et demi ? Est-ce que vous avez fait des démarches pour la remplacer pour les deux jours et demi vacants ? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui va venir ?*

**Didier GESLIN**

*Les démarches sont faites pour remplacer Madame MARTIGNON les deux jours et demi. Ce sera par le Centre de Gestion qui fera donc venir quelqu'un. Et après, on a fait ce qu'il fallait auprès du Centre de Gestion pour qu'il y ait une publicité. Il y a des CV qui arrivent, et les gens sont reçus pour sélection.*

**Alain BOUVET**

*Donc il y a un recrutement classique.*

**Didier GESLIN**

*Voilà. Il n'y a pas lieu de faire un recrutement autre qu'un recrutement classique. D'autres remarques, Monsieur BOUVET ? On passe au vote ?*

**Alain BOUVET**

*Non. Ça ira.*

**Michel ROUGIER**

*Pour « l'élection de domicile », Sandrine n'a jamais habité à Esnandes.. . La dernière ligne. Article 8.*

..

**Didier GESLIN**

*J'entends. J'ai lu.*

*Très bien. Ce sont simplement des points à revoir sur quelques notions, et qu'on vous referra passer. On passe au vote.*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents et représentés, approuvent (17 voix pour) cette délibération et autorisent monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document y afférent.

## **2018 – 03/09 – Lotissement Les Jardins de la Prée – Dénomination de la rue**

Rapporteur : Rémi Desplantes

Vu l'avis de la Commission "Urbanisme, développement économique, PAPI – PPRL" du 18 septembre 2018,

Considérant que le lotissement "Jardin de la Prée" est commencé, il est souhaitable de dénommer dès à présent la rue de ce lotissement. C'est la raison pour laquelle, le lotisseur demande à la collectivité de faire des propositions.

Monsieur le Maire, en accord avec la commission compétente, propose le nom de rue suivant : rue des Roses Trémières.

**Didier GESLIN**

*Des remarques ? Monsieur JUIN ?*

**Yann JUIN**

*Oui. Bien. Je vais faire à peu près les mêmes qu'en Commission, puisque quand je suis arrivé en Commission... Donc là vous nous aviez donné la date la semaine dernière. Evidemment comme d'habitude il n'y avait pas d'ordre du jour. On me dit « Il faut choisir un nom de rue. Est-ce que vous avez des idées ? ». Effectivement on n'avait pas forcément de propositions à faire sur une question sur laquelle on n'était pas encore saisis. J'ai ensuite interpellé les membres de la majorité présents pour savoir quel était quand même le statut de cette voie, puisque lors d'une réunion précédente nous avons cru comprendre que cette voie restait privée. Tel que c'était formulé, on avait l'impression que c'était définitif. Or, en Commission vous nous avez dit que ce n'était peut-être pas le cas, et que ça pourrait être rétrocedé ultérieurement, mais que – suite à mes questions – il n'y avait pas encore eu de négociation sur le sujet, et donc qu'on ne savait pas*

trop. Donc évidemment, j'ai demandé si les modalités pour conserver dans le domaine privé, même pas dans le domaine privé de la commune mais pour conserver le caractère privé de cet espace, avaient été respectées dans le cadre de l'élaboration. Donc est-ce qu'il y a eu une association de colotis. Après hésitation vous avez assuré que oui. J'ai demandé si tous les éléments étaient faits, c'est-à-dire s'il y aurait un compteur pour l'éclairage public privé, pendant la période où ça resterait privé. J'ai demandé s'il y avait un espace qui était prévu pour les ordures ménagères, pour les voies de ... en limite de propriété, puisque ça implique quand même un certain nombre de choses. Et si ça devient public ultérieurement, ça pose un problème puisqu'il faut tout modifier. Donc là-dessus, après quelques hésitations vous m'avez dit oui. C'est pour ça que j'avais demandé à ce que le permis d'aménager nous soit communiqué en Conseil Municipal, avec notamment la lettre de demande de l'aménageur, puisque normalement le Droit public fait que si c'est une voie privée le Conseil Municipal n'est pas compétent pour la nommer. Au mieux il peut émettre un avis, donc pourquoi pas. S'il est saisi, c'est toujours plus simple après si effectivement ça doit être rétrocedé. Voilà. Mon interrogation est que je sens que sur ce lotissement comme sur les autres, il n'y pas eu une prise à bras-le-corps de son analyse, des enjeux, et des conséquences futures. C'est-à-dire que comme d'habitude le lotisseur est venu. Il a déposé son dossier. Vous avez signé ce que la CdA vous a dit de signer, et puis basta. Voilà. Est-ce qu'on peut avoir plus d'informations là-dessus ? C'est pour ça qu'on avait demandé la communication du Permis d'Aménager. Et puis après on reviendra peut-être sur le nom de la rue.

**Rémi DESPLANTES**

Vous voulez que je commence par quoi ?

**Yann JUIN**

Est-ce que vous avez tous les éléments de réponse dans le règlement du lotissement que je vous ai demandé ?

**Rémi DESPLANTES**

Grosso modo oui. Au départ il n'y a pas eu de rétrocession des rues, parce que le service assainissement de la CdA ne souhaite pas récupérer l'assainissement du fait du poste de pompage. Donc c'est l'idée de départ. Après, effectivement le lotisseur nous a demandé oralement et par écrit si on pouvait récupérer la voirie, les espaces verts et l'éclairage public.

**Yann JUIN**

Et ?

**Rémi DESPLANTES**

D'où la première Délibération sur le nom de rue, et après on passera une deuxième Délibération pour récupérer, rétroceder la voirie, les espaces verts, et l'éclairage public.

**Yann JUIN**

D'accord, donc ça veut dire qu'en fait les services de la CdA ne sont pas très confiants sur le fonctionnement de l'assainissement de ce secteur ?

**Rémi DESPLANTES**

De manière gravitaire, non. Ce qui imposera la présence d'un poste de relevage. Oui.

**Yann JUIN**

Oui, mais ça c'est prévu dans le permis d'aménager.

**Rémi DESPLANTES**

*Oui. Tout à fait, mais l'assainissement CdA, maintenant... Je ne sais pas du temps de votre époque, mais ils refusent systématiquement de récupérer l'assainissement quand il y a un poste de relevage. C'est pour des raisons évidentes de coût et de maintenance.*

**Yann JUIN**

*Pourtant il y en a partout.*

**Rémi DESPLANTES**

*Oui. Il y en a partout.*

**Yann JUIN**

*C'est même la Communauté d'Agglomération qui l'a fait à la Métairie à Esnandes.*

**Rémi DESPLANTES**

*Oui, mais il y a combien d'années ? Aujourd'hui ils refusent de reprendre à leur compte les postes de relevage.*

**Yann JUIN**

*Il n'y a aucun secteur de l'agglomération pour lequel il y a des stations de relevage ?*

**Rémi DESPLANTES**

*Monsieur JUIN, je n'ai pas dit qu'il n'y en avait pas. J'ai dit qu'aujourd'hui ils se refusent de les reprendre.*

**Yann JUIN**

*Même dans les conditions techniques qu'ils imposent ? Et les élus de la CdA ont accepté ça ? C'est quand même hallucinant, parce que ça fait quand même deux poids deux mesures sur le territoire. C'est-à-dire qu'à Esnandes ce n'est pas tout à fait pareil.*

**Rémi DESPLANTES**

*Absolument.*

**Yann JUIN**

*Enfin je trouve ça très curieux. Et puis après, sur la rétrocession partielle entre les différentes compétences, ça va être compliqué.*

**Rémi DESPLANTES**

*Pourquoi ?*

**Yann JUIN**

*C'est-à-dire que si on va dans le sens de ce que vous dites, vous allez avoir un secteur d'assainissement qui va être privé, sous un réseau de voirie qui va être public. Ça va quand même être un peu gênant. Donc en clair aujourd'hui on ne sait pas du tout ce qu'il va advenir de ce quartier ? Il n'y a rien d'arrêté ?*

**Rémi DESPLANTES**

*Si. Je viens de vous répondre.*

**Yann JUIN**

*Non, mais là vous m'avez dit que « oralement ils vous avaient demandé que ».*

**Rémi DESPLANTES**

*Et par écrit aussi. On a aussi un écrit de leur part.*



**Yann JUIN**

*Aujourd'hui on ne sait pas. Quelle est votre position là-dessus ? Est-ce que vous souhaitez que la Collectivité récupère la voirie, l'éclairage, et les divers réseaux hormis l'assainissement dans le secteur, et alors pour quelles raisons ? Pour quelles raisons la commune récupérerait cet espace-là a posteriori ? Quel est l'intérêt pour la collectivité ?*

**Rémi DESPLANTES**

*C'est pour un souci d'équité avec les autres lotissements. La commune a tout récupéré.*

**Alain BOUVET**

*Au bout de 10 ans.*

**Rémi DESPLANTES**

*Pourquoi les gens resteraient sur un espace privé en termes d'entretien de voirie et d'espaces verts, alors qu'ils paient des impôts locaux pour ces services justement ?*

**Yann JUIN**

*Parce qu'au jour d'aujourd'hui cette voirie se termine en impasse sans aire de retournement, si j'ai bien compris.*

**Rémi DESPLANTES**

*Si. Il y a une aire de retournement qui est prévue dans le PA. On parle bien des aires de retournement pour les déchets ?*

**Yann JUIN**

*Alors attendez. Il faut que je le retrouve. Vous avez un plan, là ? Il faut regarder, parce que ça ne m'est pas apparu évident sur le coup. Parce que pour le coup, en termes d'intérêt général, des impasses...*

**Rémi DESPLANTES**

*Attendez. Vous savez qu'aujourd'hui il y a quand même une OAP dessus. L'impasse doit déboucher rue de l'Eglise un peu plus loin. Donc aujourd'hui oui, parce que forcément c'est en impasse aujourd'hui.*

**Yann JUIN**

*Au stade d'aujourd'hui...*

**Rémi DESPLANTES**

*Mais au stade de demain, la rue ne sera plus une impasse.*

**Yann JUIN**

*C'est pour ça qu'il y a eu d'ailleurs une Opération d'Aménagement d'ensemble. C'est pour avoir une vision d'ensemble.*

**Rémi DESPLANTES**

*Tout à fait. Le lotisseur l'a respectée.*

**Yann JUIN**

*Et vous avez une possibilité de raccordement ultérieur par gravitaire ?*

**Rémi DESPLANTES**

*Pour la suite du lotissement sur les autres parcelles ?*

**Yann JUIN**

*Si l'extension se fait.*

**Rémi DESPLANTES**

*Sur le côté Sud de l'OAP, a priori oui, dixit le service d'assainissement. La réponse est oui, par gravitaire.*

**Yann JUIN**

*Donc ça veut dire qu'il y aurait un démontage du réseau à prévoir pour un raccordement gravitaire.*

*[Silence. Monsieur JUIN examine des documents]*

*Oui. Espace à rétrocéder à l'association syndicale. Ok. Le règlement est implicite sur les apports en limite de parcelle, donc je ne sais pas si les gens ont bien conscience qu'il va falloir qu'ils emmènent leurs poubelles sur le bord de la route.*

**Rémi DESPLANTES**

*Sauf si c'est rétrocedé.*

**Yann JUIN**

*Bon. On reste donc sur ces interrogations concernant le lotissement en lui-même. Et donc l'aménageur a adressé un courrier pour nous demander la... Ou c'était aussi oral ?*

**Rémi DESPLANTES**

*Non. On a un courrier.*

**Yann JUIN**

*D'accord.*

**Rémi DESPLANTES**

*Il faut juste que je le retrouve.*

**Alain BOUVET**

*Pourquoi ces pièces ne sont-elles pas fournies ?*

**Ludivine DENFERT**

*A la Commission elles étaient là.*

**Yann JUIN**

*Non. Non plus, puisqu'il n'y avait même pas d'ordre du jour. Alors il n'y avait pas de pièces.*

**Rémi DESPLANTES**

*Vous savez que vous pouvez consulter tous les dossiers en Mairie. Vous n'avez pas besoin d'attendre le Conseil Municipal.*

**Yann JUIN**

*A condition de savoir lesquels vont être étudiés.*

**Alain BOUVET**

*Voilà. On ne sait même pas ce qui se passe.*

**Yann JUIN**

*Il n'y avait pas d'ordre du jour à la Commission. Comment voulez-vous qu'on sache qu'on allait parler de la dénomination de la rue de ce secteur ?*

**Rémi DESPLANTES**

*Monsieur JUIN, en dehors des Commissions et des Conseils Municipaux vous savez que vous avez le droit de regarder tous les dossiers.*

**Michel ROUGIER**

*Je vous en reparlerai en fin de Conseil Municipal.*

**Yann JUIN**

*A condition d'avoir la précision de savoir quels sont les dossiers qui sont en cours de traitement. Je vous rappelle quand même l'épisode dont on va vous reparler en « Questions diverses », sur le Pas des Roches, où on a découvert le dossier fin juin alors qu'il était déposé depuis le mois de février. Là, la lettre reste privée, mais elle ne demande pas qu'une dénomination quand même ?*

**Rémi DESPLANTES**

*Tout à fait, mais ils veulent bien qu'on récupère la voirie, si ça peut répondre à votre question.*

**Didier GESLIN**

*On va émettre un avis.*

**Yann JUIN**

*Non, mais il n'y a donc pas de demande formelle de demande de dénomination. On est bien d'accord ?*

**Un intervenant**

*A part par l'opérateur ENEDIS.*

**Rémi DESPLANTES**

*Pardon. Excusez-moi. A part l'opérateur ENEDIS qui le réclame.*

**Yann JUIN**

*D'accord.*

**Rémi DESPLANTES**

*Mais ce n'est pas le lotisseur.*

**Yann JUIN**

*Ce n'est pas l'aménageur. On est bien d'accord.*

**Rémi DESPLANTES**

*Par écrit, non.*

**Yann JUIN**

*D'accord. Sinon c'est pareil, pourquoi la demande ne figure pas dans la Délibération ? Parce que la demande n'existe pas.*

**Didier GESLIN**

*On peut émettre un avis. Si ça reste comme on a dit « le Lotissement de la Prée », il y a déjà quand même trois dénominations « de la Prée » sur Esnandes. Il serait donc plus simple qu'on émette un avis sur un nom de rue qui soit différent, de manière à ce que dans le futur il n'y ait pas de problèmes postaux pour les gens qui y habiteront.*

**Yann JUIN**

*On est bien d'accord sur l'utilité qu'il y a de nommer cette rue. La seule chose qu'on essaie de vous faire comprendre, ainsi qu'aux élus de la majorité, c'est que dans le cadre de cette réflexion ce n'est pas parce qu'il y a juste une question lambda qu'il n'y a pas d'autres questions qui se posent tout autour. Et manifestement, toutes ces questions qui se posent autour ne sont pas traitées. C'est donc ça le fond du problème. C'est-à-dire que là on dénomme une rue. « Pof ». On ne se pose pas la question de tout ce qui se passe autour de cette rue : Quelles sont les problématiques foncières ? Quelles sont les problématiques d'usage ? Etc. Voilà. Ça, c'est un vrai problème.*

*Il y a aussi le fait qu'effectivement, dans le processus de réflexion démocratique, vous avez une Commission où il n'y a pas d'ordre du jour. On vous demande un avis quand vous arrivez. Les Délibérations, on vient de le voir, c'est quand même toujours très aléatoire.*

**Didier GESLIN**

*On essaie de faire confiance à des gens qui sont DGS.*

**Yann JUIN**

*Donc si on en vient à l'avis. Ce site a quand même révélé un patrimoine tout à fait inconnu. Il était attendu, mais il était inconnu puisqu'il n'avait jamais été fouillé jusqu'à présent. C'est un site assez exceptionnel. Cela avait d'ailleurs été soulevé lors des débats sur la modification du PLU, pour intégrer ce secteur dans le cadre d'une Opération d'Aménagement d'ensemble par rapport à ce patrimoine qui avait des prescriptions très particulières. Du coup nous en avons discuté après très rapidement, et notre avis était que ce nom méritait peut-être un peu mieux qu'un nom « bateau », ou passe-partout. Parce que bon, « les Roses Trémières » ... Voilà. Je veux dire que dans n'importe quel lotissement on peut avoir une rue des Roses Trémières. Là en l'occurrence, on a réfléchi très rapidement concernant l'aspect patrimonial puisque les délais étaient courts en ce qui nous concerne.*

*On a travaillé sur deux pistes :*

*Une première qui pourrait être un hommage à l'archéologue qui a étudié le site précédemment, qui a lancé les campagnes archéologiques sur Esnandes, et qui est décédé il y a maintenant cinq ans, à savoir Maurice LAVERGNE. Un hommage pourrait lui être rendu à travers ça. Après, je veux bien entendre qu'on peut être complexé par des noms de personne et qu'on ne souhaite pas forcément se tourner vers des noms de personnes.*

*Mais on peut aussi se tourner sur l'aspect archéologique, et donc proposer soit la « rue de l'archéologie », soit la « rue de l'ancienne chapelle » puisqu'il s'avère qu'une chapelle a été identifiée, soit la « rue des fours à sel » puisque c'est dans la continuité de cette rue qu'a été identifié un site de fours à sel typiques : La typologie des fours à sel d'Esnandes a été révélée dans le secteur dans l'immédiate proximité. Cela permet de rappeler aussi l'aspect ... Voilà les pistes que nous avons soulevées.*

*Sachant également qu'on n'aura pas de voiries qui viendront a priori se rajouter dans ce secteur dans les années prochaines, par conséquent si on doit rappeler cet aspect archéologique des fours à sel, ça ne peut être que là. Je le répète. Si on ne donne pas ce nom de rue ici, il n'y en aura pas ailleurs puisque ça n'aura pas de sens.*

**Ludivine DENFERT**

*On aime bien la « rue des Fours à Sels ». Moi ça me convient bien. Je trouve que c'est logique.*

**Didier GESLIN**

*Alors voici ce que je vous propose. Quelle proposition voulez-vous retenir ? On va faire un vote entre celle que vous retiendrez et celle que nous avons proposée, et on verra qui l'emportera.*

**Yann JUIN**

*Dans ce cas-là ce n'était pas la peine de nous demander.*

**Didier GESLIN**

*Attendez, Monsieur JUIN. Non.*

*[Prises de paroles simultanées]*

**Yann JUIN**

*Je pensais que...*

**Didier GESLIN**

*Ne pensez pas trop. Dans ces cas-là, demandez.*

**Catherine FILLON**

*Il n'a pas compris.*

**Didier GESLIN**

*Dans ces cas-là si vous ne comprenez pas, redemandez-moi et j'essaierai d'avoir une explication plus simple.*

**Yann JUIN**

*Je pensais qu'effectivement l'objet de la demande était d'apporter une contribution, mais pas simplement de formaliser un vote, auquel cas on n'aurait pas fait de contribution.*

**Catherine FILLON**

*Justement. On est d'accord pour proposer ce que tu proposes.*

**Didier GESLIN**

*Je vous l'ai quand même dit très clairement : Proposez, et on mettra au vote les deux propositions. Je l'ai dit très clairement.*

**Yann JUIN**

*Je pensais que ça donnerait lieu à une discussion, et peut-être pourquoi pas aussi à un avis des Conseillers municipaux.*

**Catherine FILLON**

*Justement. On va le donner en même temps.*

**Anne CANAUD**

*Je propose le nom de Chapelle Sainte-Eutrope puisque c'était non pas la vieille chapelle, mais la Chapelle Sainte-Eutrope qui était dans ce terrain.*

**Yann JUIN**

*On n'a pas dit « la vieille ». On a dit « l'ancienne chapelle », puisqu'elle est quand même détruite depuis bientôt trois siècles.*

*[Prises de paroles simultanées]*

**Yann JUIN**

*Apparemment il faut qu'on formalise une proposition.*

**Catherine FILLON**

*Mais non. Ce n'est pas ce qu'on vient de dire.*

**Ludivine DENFERT**

*On trouve cela très bien qu'il y ait plusieurs propositions. C'est ce qu'on vient de dire.*

*[Prises de paroles simultanées]*

**Didier GESLIN**

*Si vous voulez qu'on en mette plusieurs, on peut en mettre plusieurs. On peut lancer plusieurs noms, et on verra celui qui retient le plus de voix. On va le faire maintenant.*

**Ludivine DENFERT**

*Alors en premier, « Maurice LAVERGNE ». C'est ça ? Qui veut ce nom-là ?*

**Didier GESLIN**

*Qui est pour la rue « Maurice LAVERGNE » ?*

**Yann JUIN**

*Alors on peut voter plusieurs fois ? Une fois ?*

**Didier GESLIN**

*Bien sûr. Vous pouvez voter plusieurs fois.*

**Yann JUIN**

*Parce qu'il faut que les règles soient clairement établies.*

**Didier GESLIN**

*Comme il y en a plusieurs, on va lancer les noms que vous avez lancé, et...*

*Alors « Maurice LAVERGNE » qui est pour ce nom ? Donc deux.*

*Pour « fours à sel » ? Dix.*

*Pour « roses trémières » ?*

*C'est bon ? Alors « fours à sel ».*

**Rémi DESPLANTES**

*Il y en avait deux autres.*

**Didier GESLIN**

*« Chapelle Sainte-Eutrope ».*

*Vous aviez d'autres propositions de votre côté ?*

**Yann JUIN**

*Je pense qu'il y en a une qui est majoritaire. A moins qu'il y ait quelqu'un d'autre qui ait une autre proposition ?*

**Didier GESLIN**

*« Fours à sel ».*

**Un intervenant**

*Par contre, il faut voter.*

**Didier GESLIN**

*Alors maintenant on passe au vote. Qui est pour « fours à sel » ?*

Après avoir entendu les propositions de chacun, le Conseil Municipal propose le nom de rue suivant pour le lotissement " Jardin de la Prée" : rue des fours à sel.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents et représentés, approuvent (12 pour/ 5 abstentions) cette délibération.

### **2018 – 04/09 – Demande de subvention : Parking rue des Burelles**

Rapporteur : Raymond Proux

**Raymond PROUX**

*Mesdames et Messieurs bonsoir.*

Dans le cadre du programme « Amendes de Police » du Département de la Charente-Maritime, la Commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département.

Vu l'avis de la Commission « Voirie – Travaux – Espaces verts – Environnement – RCSC » du 19 septembre 2018 pour le choix de l'entreprise chargée de la réparation,

Le dossier de demande de subvention concerne la réalisation d'un parking d'une capacité d'environ 10 places de stationnement. Ce parking est situé dans le lotissement des Burelles, entre les numéros 7 et 13 de la rue des Burelles.

La rétrocession de la rue des Burelles a été approuvée par une Délibération du Conseil Municipal le 22 mars 1977.

Les travaux, pour un montant de 6 130 € HT, de l'entreprise AtlanRoute, seront financés ainsi :

- Département de la Charente-Maritime sollicité : 2 452 € pour 40%
- Commune (autofinancement) : 3 678 €

Pour un total de 6 130 €.

**Didier GESLIN**

*Oui, Monsieur ROUGIER ?*

**Michel ROUGIER**

*Oui. Le parking des Burelles, est-ce que c'est un nouveau ?*

**Raymond PROUX**

*Non. C'est celui qui existe déjà.*

**Michel ROUGIER**

*Dans la Délibération on parle de « réparation », et on parle de « réalisation ». C'est quoi ?*

**Raymond PROUX**

*La réalisation ça voudrait dire que c'est un parking tout neuf. Là, on le remet en état.*

**Michel ROUGIER**

*Oui, mais quand on « remet en état » on ne peut pas prétendre aux Amendes de Police. Les Amendes de Police c'est pour des aménagements de sécurité et des places de stationnement supplémentaires.*

**Raymond PROUX**

*Là il y a juste marqué « réalisation de parking ».*

**Yann JUIN**

*Oui. Il y a marqué « réalisation », mais ce n'est pas « réfection de parking ».*

**Michel ROUGIER**

*On ne peut pas prétendre aux Amendes de police.*

**Alain BOUVET**

*Non. Vous ne pourrez pas prétendre aux Amendes de police là-dessus.*

**Yann JUIN**

*Vous avez vu avec le service du Département, là-dessus ?*

**Raymond PROUX**

*Non. Pour être honnête, non.*

**Alain BOUVET**

*Vous n'avez pas vu avec la Direction des Collectivités ?*

**Raymond PROUX**

*Non, parce que je me suis basé sur la note reçue.*

**Alain BOUVET**

*On n'a pas de plan. On n'a rien.*

*[Prises de paroles simultanées]*

**Yann JUIN**

*Demandez quand même au service les notions d'attribution. Même si les règlements ont évolué, le produit des Amendes de police – comme l'a dit Michel ROUGIER – est destiné à l'amélioration du transport en commun, aux aménagements de sécurité, et au stationnement. Il y a donc certaines opérations légères qui peuvent entrer dedans, mais là si c'est juste la réfection de quelque chose qui est existant, ça ne passe pas. Alors après, le problème est que je ne sais pas comment c'est instruit actuellement et s'ils iront mettre le nez dedans. Mais si vous faites rentrer une subvention pour un projet alors que ça ne rentre pas dedans, s'il y a un contrôle ce n'est pas très sain.*

**Didier GESLIN**

*Vous avez tout à fait raison.*

**Yann JUIN**

*Après, que l'opération se fasse et que même la commune mette les 6 130 €, ça me semble tout à fait indispensable compte-tenu de l'état du site. Effectivement si c'est bien la petite place dont on parle, c'est quelque chose qu'on avait déjà ciblé en 2014, et qui n'avait pas été mis au budget de 2014 parce qu'il n'y avait pas eu d'étude sur la réalisation. Je vais faire un petit peu d'histoire par rapport à ça. La question qui se posait, parce que déjà il y avait l'idée de le refaire, c'était s'il fallait simplement refaire une couche de bitume.... J'imagine que c'est ce qui est prévu ?*

**Raymond PROUX**

*Une couche d'enrobé. 120 kg/m<sup>2</sup>.*

**Yann JUIN**

*Voilà. Enrobé ou bicouche ou monocouche.*

**Raymond PROUX**

*Non. Ce n'est pas la même chose. Un enrobé en béton bitumineux.*



**Yann JUIN**

*C'est donc un enrobé. Ou est-ce qu'il y avait possibilité d'aménager des parties un peu enherbées, voire disposer des arbres compte-tenu des réseaux, et aussi compte-tenu des aspects des riverains. Est-ce qu'il y avait possibilité de paysager un peu cet espace et de faciliter aussi l'infiltration des eaux de pluie. C'était la question qui avait été posée en Commission fin 2013 et début 2014 par rapport à l'inscription budgétaire 2014 sur ce secteur. C'est pour ça que cette opération avait été repoussée à l'époque pour avis par la Commission, afin d'étudier le type d'aménagement à faire. Je ne sais pas ce que vous avez fait comme études par rapport à ça ?*

**Raymond PROUX**

*C'était juste refaire la couche de surface en enrobé.*

**Yann JUIN**

*Parce qu'effectivement, compte-tenu des accès multiples, les stationnements sont possibles mais à condition que ce soit quand même des riverains parce qu'il y a des parties qui sont un peu gênantes pour les accès. Voilà. C'est quand même un lieu qui est vaste, et pas très simple. Voilà les éléments que je pouvais apporter en complément par rapport à ce secteur pour lequel il y a effectivement une vraie nécessité de faire quelque chose.*

**Didier GESLIN**

*Donc on supprime cette Délibération.*

**Yann JUIN**

*Ou au moins la reporter, le temps de prendre connaissance des informations.*

**Didier GESLIN**

*Absolument. On la reporte. On aura les informations.*

**Yann JUIN**

*Après la question c'est : Est-ce qu'on n'est pas hors délai par rapport au dépôt, et est-ce que ça ne va pas reporter la réalisation si elle doit se faire ?*

**Didier GESLIN**

*On n'était pas hors délai pour cette année, mais le premier arrivé est le premier servi. Donc effectivement...*

**Yann JUIN**

*Théoriquement, la Loi dit que concernant la répartition des Amendes de police par les Départements pour les Collectivités de moins de 10 000 habitants, c'est le Conseil Départemental qui fixe les priorités. Il fixe l'ordre par rapport aux priorités réelles, et pas par rapport au dépôt des dossiers. Après, on sait très bien que ça ne se passe pas forcément comme ça.*

**Didier GESLIN**

*Il y a la théorie, et il y a la pratique. On est donc d'accord. La Délibération est reportée. Nous passons donc après aux Questions diverses.*

### **Questions diverses**

**Didier GESLIN**

*Je ne sais pas qui expose la première question ?*

**Yann JUIN**

*C'est moi.*

*Vous avez donc vu dix questions diverses. Je vois effectivement des yeux ébahis. Il nous a semblé qu'après trois mois et demi de disette de Conseil Municipal, il était quand même mieux que de ne trouver que quatre questions à l'ordre du jour du Conseil. Sachant quand même que la presse a relayé un certain nombre d'informations, que les habitants nous ont eux-mêmes remonté un certain nombre d'informations, et que les questions que nous avons inscrites à l'ordre du jour me semblent relever au moins d'un débat en Conseil Municipal, sinon d'un avis. Il me semble que ce sont des choses... du moins ça c'était toujours passé comme ça avant. Ce sont des sujets qui étaient abordés en Conseil Municipal avant qu'il y ait des avis tranchés qui sortent de-ci-delà.*

*Le premier sujet : Il s'agit effectivement du lotissement du Pas des Roches. Ce lotissement devait faire l'objet d'une Délibération lors du Conseil Municipal du mois de juin, pour une simple question. Ce n'est pas l'ensemble de l'avis sur le lotissement. Le Conseil Municipal était amené, à la demande du Maire, à se prononcer pour la prise en charge d'une partie de réseau pluvial excédentaire, pour un coût à la charge du contribuable de 53 000 € HT. Je suis donc intervenu, relayé par Michel ROUGIER, puisqu'on a la chance dans cette Commission d'être deux élus minoritaires. J'ai été vilipendé. Je vous passe le détail...*

**Didier GESLIN**

*Par qui avez-vous été vilipendé ?*

**Yann JUIN**

*Par Monsieur DESPLANTES notamment. Pas que lui, mais notamment Monsieur DESPLANTES. On ne rappellera les mots qui ont été employés ni les sujets qui ont été abordés par Monsieur DESPLANTES, mais enfin quand même. Tout ça pour dire qu'au final vous avez décidé de retirer cette Délibération de l'ordre du jour et de convoquer – c'est la seule première et seule fois du mandat – une Commission de travail sur le sujet, réunissant la Communauté d'Agglomération et l'aménageur. L'aménageur a d'ailleurs été stupéfait de cette situation puisque depuis quatre ans qu'il travaille sur le sujet, vous ne lui aviez rien dit sur l'éventuel problème que posait ce pluvial. Il était donc assez saisi.*

**Rémi DESPLANTES**

*Ce n'est pas vraiment ça, Monsieur JUIN. Non.*

**Yann JUIN**

*C'est ce qu'il a dit. Il a dit « Cette question sort après quatre ans de travail ».*

**Rémi DESPLANTES**

*Non. La question n'arrive pas comme ça par hasard.*

**Yann JUIN**

*Non. Elle n'arrive pas par hasard. Qu'elle soit retirée de l'ordre du jour, il ne lui en avait pas été... Après, il dit ce qu'il veut. Je ne crois pas plus l'un que l'autre. J'écoute, quand c'est comme ça. Là, Monsieur ROUGIER était présent. Il a bien vu qu'il était surpris alors que le sujet de son lotissement été retravaillé. Ce n'est pas le premier lotissement proposé sur ce terrain, y compris par lui-même. Ça faisait donc quatre ans que cette hypothèse était posée, et qu'à aucun moment vous ne lui aviez objecté la moindre interrogation, ne serait-ce qu'une interrogation sur le sujet. Bon.*

**Rémi DESPLANTES**

*Non.*

**Yann JUIN**

*Ah vous lui aviez dit déjà depuis longtemps que ça ne passerait pas, cette affaire-là ?*

**Rémi DESPLANTES**

*Non. Historiquement, le premier PA qui a été déposé par GPM date de 2014. A l'époque il y avait deux soucis : le réseau d'assainissement d'une part, qui a été résolu quand la CdA a fait les travaux d'assainissement rue de l'Océan ; et d'autre part le pluvial, l'exutoire.*

**Yann JUIN**

*Oui.*

**Rémi DESPLANTES**

*Mais ce n'est pas de 2018. Ça date de 2014. Donc GPM était forcément au courant.*

**Yann JUIN**

*Oui, du problème du pluvial. Mais de la solution proposée, ne pas recevoir l'agrément de la commune, c'est un problème qui n'avait jamais été soulevé en la présence de l'aménageur. C'est ce que je dis.*

**Rémi DESPLANTES**

*On ne lui a pas dit que la commune n'allait pas... Enfin...*

**Yann JUIN**

*Oui. C'est bien ça. On est d'accord. On n'a pas dit que la commune, à un moment, pourrait ne pas être d'accord avec cette proposition, puisque vous l'aviez inscrite en Délibération au Conseil Municipal pour que la commune s'engage pour un montant estimé de 53 000 € à sa charge.*

**Didier GESLIN**

*Vous savez très bien que lors de cette Commission on a demandé à ce que, sur cette somme, un pourcentage soit pris en charge par le lotisseur. J'ai même été jusqu'à demander... On nous a dit, par la CdA, un pourcentage. J'ai demandé 100%, ce que le lotisseur était prêt à mettre.*

**Yann JUIN**

*J'y viens. Justement. Jusqu'à présent vous n'aviez rien dit et vous n'aviez rien demandé, et vous étiez prêts à engager 53 000 € à la charge de la commune pour cette réalisation. Lors de la réunion, le lotisseur a demandé si le problème était simplement financier, parce que ça ne lui posait aucun problème. Bon. Donc le problème aurait pu être résolu, même si techniquement – de mon point de vue – il y a d'autres soucis. Mais le problème était résolu. Après, il s'est posé un problème juridique. A l'issue de la réunion, le lotisseur – qui est moyennement satisfait – a eu plusieurs réponses sur le devenir de son projet. La question est donc : Est-ce qu'un nouveau projet a été déposé, et sous quelle forme, concernant cette question ?*

**Rémi DESPLANTES**

*Sur l'exutoire ?*

**Yann JUIN**

*Pas forcément de l'exutoire. Sur la question du réseau pluvial.*

**Rémi DESPLANTES**

*Non. C'est toujours en réflexion auprès de la CdA et du lotisseur.*

**Yann JUIN**

*Donc il n'y a pas eu de nouveau dépôt ?*

**Rémi DESPLANTES**

*Non.*

**Yann JUIN**

*Donc il n'y a pas eu pour l'instant d'avancée sur le sujet ?*

**Rémi DESPLANTES**

*Non, par contre il y a une date butoir de fin du PA qui est mi-novembre. L'instruction.*

**Yann JUIN**

*Ah on croyait que justement...*

**Rémi DESPLANTES**

*Non, mais à un moment soit la CdA...*

**Yann JUIN**

*Que le dossier était complet.*

**Rémi DESPLANTES**

*Non. Sur ce point de vue-là, il n'était...*

**Yann JUIN**

*Vous nous aviez dit qu'il allait y avoir un refus, puisque les délais étaient dépassés.*

**Rémi DESPLANTES**

*Non. Il n'est pas dépassé. Il y a eu des demandes de pièces complémentaires au mois d'août, donc il a été reconduit de trois mois. Je crois que le délai, c'est mi-novembre.*

**Yann JUIN**

*Il pourrait donc être signé à tout moment ?*

**Rémi DESPLANTES**

*Non, parce qu'il reste toujours ce souci d'eau pluviale.*

**Yann JUIN**

*Si une autre solution était retenue.*

**Rémi DESPLANTES**

*Oui, mais il faut que la solution retenue convienne. Et là autrement ça bloque.*

**Yann JUIN**

*Alors que nous en étions restés à l'information que le délai était dépassé et que donc le permis était caduc, vous nous dites aujourd'hui que finalement ça a été prolongé. Mais vous n'avez pas cru bon de nous en informer.*

**Rémi DESPLANTES**

*Mais Monsieur JUIN, le dossier n'était pas caduc. Le PA n'était pas caduc. On s'est rencontré au mois de juin.*

**Yann JUIN**

*C'est ce que vous nous avez dit en Commission. Monsieur ROUGIER peut en témoigner. Vous nous avez dit « On va retirer la Délibération au mois de juin. On va faire une réunion au mois de juillet si c'est possible, mais par contre il faut savoir que la date du permis d'aménager sera dépassée, donc il va tomber ». Là, Monsieur ROUGIER vous a même répondu « Si vous n'aviez pas attendu aussi longtemps pour nous en*

*parler, la question aurait été soulevée plus tôt ». Vous nous avez dit « Il a été déposé en février ». C'est ça ? De mémoire ?*

**Rémi DESPLANTES**

*Ça doit être ça. Février/mars.*

**Yann JUIN**

*Voilà, donc les éléments sont très clairs. Ce sont effectivement des délais d'attente beaucoup trop longs dans l'instruction qui font que les dossiers bloquent. Après, les dossiers se débloquent et tant mieux, sauf que vous ne nous en informez pas. Donc pour l'instant le dossier est encore...*

**Didier GESLIN**

*En suspens.*

**Un intervenant**

*En veille.*

**Rémi DESPLANTES**

*Non. Il n'est pas en veille. Ça sous-entendrait que le service instructeur de la CdA l'a mis sous le coude, et attend mi-novembre. Non. Il n'est pas en veille.*

**Yann JUIN**

*Non, mais il n'est pas...*

**Rémi DESPLANTES**

*Ce que je trouve regrettable, c'est que pour des raisons réglementaires le lotisseur ne puisse pas financer les 53 000 €. C'est tout.*

**Yann JUIN**

*Peut-être que si ça avait été étudié en amont, il y aurait une solution qui aurait été trouvée ?*

**Rémi DESPLANTES**

*Dixit Madame BELY .Non. Il n'y a pas de solution juridique.*

**Yann JUIN**

*Peut-être qu'à ce stade-là effectivement, ça devient plus compliqué.*

**Didier GESLIN**

*Je crois que c'est l'aspect financier pour la CdA. Ça leur rapporte beaucoup plus en restant comme ça, quitte à faire que la commune d'Esnandes soit lésée. Très clairement. Puisqu'eux vont toucher une taxe qui va être très clairement importante, et que si on avait eu les 100% ils n'auraient peut-être pas pu...*

**Yann JUIN**

*Ah oui. Il y avait effectivement une solution, oui, sur l'abandon des taxes et le passage à un financement...*

**Didier GESLIN**

*Voilà.*

**Yann JUIN**

*Mais ça effectivement, si ça avait été négocié en amont...*

**Didier GESLIN**

*Avec la CdA c'est difficile de négocier sur des sommes telles que celles-là, par rapport à leur budget. Très clairement. Ça fait six ans. Les 50 000 qu'on perçoit tous les ans, ça faisait à peu près le montant du mandat complet. 300 000 €.*

**Yann JUIN**

*Il n'y a pas que des dossiers faciles à négocier avec la CdA, et j'en ai géré un certain nombre. Croyez-moi. Voilà donc pour ma première question. Je pense que certains élus majoritaires n'avaient pas non plus toutes ces informations. Ce n'est pas inintéressant.*

**Didier GESLIN**

*La deuxième question ?*

**Yann JUIN**

*La deuxième question concerne le quartier dont on parlait tout à l'heure : le lotissement dit des « Jardins de la Prée ». Monsieur VANDREBECK COURAUD, qui est un habitant d'Esnandes, a écrit à l'association qui avait en charge les fouilles archéologiques pour faire part de sa désolation concernant la destruction du site archéologique qui a été opérée lors de la réalisation du lotissement. Il en a fait copie à la Mairie à l'attention de Madame CANAUD. Il m'en a également fait copie. Ce courrier est donc arrivé en Mairie en date du 28 mai. Je l'ai découvert par le plus grand des hasards début juillet, puisque ça avait été mis en attente dans une case. Voilà. J'ai donc fini par le trouver, et j'ai contacté ce Monsieur qui se désolait non seulement de la destruction du site... Après, on peut comprendre. On peut avoir des avis divergents là-dessus. Bon. Mais le plus gros problème qu'il avait, c'est que d'une part il n'y a eu aucune communication vis-à-vis des Esnandais sur ce site. Aucune visite n'a été demandée par la Collectivité. On aurait pu avoir une journée de découverte du site. Ça n'aurait rien coûté. Ça n'aurait pas retardé le chantier ou les travaux. Il aurait pu y avoir une visite avec les scolaires. Enfin voilà. Si la Municipalité s'était saisie du dossier, il y aurait eu la possibilité de faire connaître ou faire partager cette connaissance du patrimoine. Il en était donc désolé, et puis il était aussi désolé qu'effectivement c'était « silence radio complet » du côté de la Mairie, puisqu'il n'a pas eu de réponse. Enfin je pense que Madame CANAUD avait eu le courrier bien avant moi. Ce n'était pas caché dans une case. Elle en a eu connaissance, donc apparemment...*

**Anne CANAUD**

*Il y a une nouvelle lettre.*

**Yann JUIN**

*Vous avez eu une nouvelle lettre ?*

**Anne CANAUD**

*Oui.*

**Yann JUIN**

*D'accord. Donc qui comme la précédente, va rester...*

**Anne CANAUD**

*Non. J'attends une réponse de GPM, le lotisseur.*

**Michel ROUGIER**

*Ils ne vont pas refaire des fouilles.*

**Anne CANAUD**

*Pas du tout, mais savoir quand est-ce qu'ils avaient contacté la DRAC pour avoir l'autorisation de faire un lotissement... de finir les travaux du lotissement. C'est tout. Je les ai contactés, mais je n'ai pas eu de réponse.*

**Yann JUIN**

*Bon. Voilà. Ma réflexion c'était : Pourquoi cette absence d'implication de la Municipalité sur un dossier patrimonial quand même assez majeur ?*

**Anne CANAUD**

*Monsieur JUIN, je peux répondre s'il-vous-plait ?*

**Yann JUIN**

*Je croyais qu'il fallait que je pose la question autrement.*

**Anne CANAUD**

*Oui, mais je peux répéter deux fois la même chose, Monsieur. J'ai moi-même visité ce site.*

**Yann JUIN**

*Ah, vous avez beaucoup de chance parce que nous ça n'a pas été le cas.*

**Anne CANAUD**

*Parce que je me suis imposée, parce qu'on m'a interdit l'entrée. Je me suis imposée. J'ai rencontré la cheffe du site. Il fallait des bottes, et je pense qu'il était impossible, puisqu'il pleuvait beaucoup au moment des fouilles... Vous demanderez à la responsable. Il a plu pendant tout le mois. Le chantier était impraticable pour le faire visiter. Voilà. Vous demanderez.*

**Yann JUIN**

*Chacun retrouvera la réponse qu'il y avait apportée. On est à peu près du même niveau que la clé du cimetière, Madame CANAUD.*

**Anne CANAUD**

*La clé du cimetière... Mais elle n'a jamais été perdue, la clé du cimetière.*

**Yann JUIN**

*Ah, elle n'a jamais été perdue ?*

**Anne CANAUD**

*De la porte du cimetière, jamais.*

**Yann JUIN**

*De l'affichage.*

**Anne CANAUD**

*Ah. De l'affichage. Ce n'est pas la même chose que la porte du cimetière.*

**Yann JUIN**

*Bon. Je pense que chacun a retenu le ridicule de la réponse.*

**Anne CANAUD**

*Et de votre question, même.*

**Yann JUIN**

*Pardon ? Je n'ai pas entendu.*

**Didier GESLIN**

*Vous avez très bien entendu.*

**Yann JUIN**

*Ma question était ridicule ? Vous trouvez franchement que le patrimoine d'Esnandes, c'est ridicule ?*

**Anne CANAUD**

*Vous permettez que je m'en aille, Monsieur ? Je m'en vais. Il n'y a plus de vote. Vous permettez, Monsieur le Maire, que je m'en aille ?*

**Rémi DESPLANTES**

*Non. Tu ne peux pas. On a le quorum, Anne.*

**Yann JUIN**

*Comme vous n'êtes pas d'accord avec ce que j'ai dit, vous partez ?*

**Anne CANAUD**

*Non. Parce que je n'aime pas être insultée.*

**Alain BOUVET**

*On ne vous a pas insultée.*

**Anne CANAUD**

*Mais si. Comme la clé du cimetière.*

**Yann JUIN**

*J'ai fait une analogie, qui n'a rien à voir. Qu'après, vous ne vous sentiez pas à l'aise sur le mode de fonctionnement de cette Municipalité et sur votre propre action, ça vous regarde. Ici personne ne...*

**Anne CANAUD**

*Il n'y a que vous qui ...*

**Didier GESLIN**

*S'il-vous-plait.*

**Yann JUIN**

*Contrairement à vous, personne ne vous insulte.*

**Didier GESLIN**

*S'il-vous-plait. Monsieur JUIN. On va essayer de passer à la question 3, Site Internet – Bulletins municipaux. Quelle est la question ? C'est Monsieur BOUVET qui s'y colle ?*

**Alain BOUVET**

*Alors. On a remarqué depuis quelque temps que les bulletins municipaux d'avant 2014 n'étaient plus en ligne. Pour quelle raison ?*

**Rémi DESPLANTES**

*Facile. On a eu une attaque. Je ne sais pas si vous l'avez vue. Un jour sur le site, il y a eu un affichage d'un groupe qui se réclamait du « Kurdistan libre » ou un truc comme ça. Donc Raccourci, qui est le prestataire informatique, a remis les derniers backups qu'ils avaient. C'étaient des backups qui dataient d'il y a un ou deux ans. Non, mais c'est vrai.*



**Alain BOUVET**

*C'est quand même extraordinaire. Tout ce qui date de l'ancien mandat...*

**Didier GESLIN**

*Mais Monsieur BOUVET. Ne faites pas de procès d'intention. Il y a eu une attaque informatique.*

*[Prises de paroles simultanées]*

**Rémi DESPLANTES**

*Non Monsieur BOUVET. C'est septembre 2009 à 2013 qui manque. La technologie du site est une technologie qui a 10 ou 15 ou 20 ans. C'est quelque chose qui est excessivement...*

**Alain BOUVET**

*C'est vrai que vous deviez le rénover. Vous deviez rénover ce site.*

**Didier GESLIN**

*On est en train de travailler, Monsieur BOUVET.*

**Alain BOUVET**

*La seule mise à jour a été la suppression des bulletins municipaux avant 2014.*

**Raymond PROUX**

*De décembre 2009 à septembre 2013 inclus. Ce sont ceux-là qui ont disparu.*

**Rémi DESPLANTES**

*Ne voyez pas une volonté délibérée de notre part de supprimer de l'information sciemment. Je ne me suis pas levé un matin en me disant « Tiens, je vais virer deux ans ».*

**Didier GESLIN**

*Les hackers sont plus malins que nous. Si on n'est pas capable d'avoir des backups supérieurs.*

**Rémi DESPLANTES**

*Les backups n'étaient pas bons.*

**Alain BOUVET**

*C'est quand même étonnant.*

**Rémi DESPLANTES**

*Mais non ce n'est pas étonnant, Monsieur BOUVET.*

**Didier GESLIN**

*Ce que je propose c'est qu'on demande à la société Raccourci qu'ils nous fassent un écrit...*

**Rémi DESPLANTES**

*Vous ne pensez sincèrement pas qu'on s'est levé un matin et qu'on a tout supprimé ?*

**Ludivine DENFERT**

*Pourquoi maintenant et pas en début de mandat ?*

**Didier GESLIN**

*On demandera à Raccourci qu'ils nous fassent un écrit, et ça lèvera tout doute possible. Point. Etes-vous d'accord avec ça ?*

**Yann JUIN**

*Et qu'ils nous disent pourquoi c'est uniquement cette partie-là qui n'a pas été restaurée.*

**Didier GESLIN**

*C'est eux qui donneront la réponse. Je ne suis pas informaticien.*

**Yann JUIN**

*Oui, mais il faut préciser la question si on veut la réponse précise. Vous voyiez tout à l'heure qu'on m'a bien communiqué un courrier qui n'a rien à voir avec la question.*

**Didier GESLIN**

*Monsieur JUIN. Pour être transparent, préparez la question. On communiquera votre question précise auprès de Raccourci, et on vous donnera la réponse.*

**Yann JUIN**

*Sans aucun problème.*

**Didier GESLIN**

*Est-ce que comme ça, ça vous convient ?*

**Yann JUIN**

*Tout à fait.*

**Didier GESLIN**

*Il y aura toute transparence sur cette question.*

**Alain BOUVET**

*On vous préparera ça.*

**Didier GESLIN**

*On est d'accord ?*

**Yann JUIN**

*Tout à fait.*

**Didier GESLIN**

*Très bien. Pour une fois que ça vous convient et qu'on arrive à être d'accord, c'est bien.*

*Ensuite, « Courriers et interventions relatives à l'égavage de haies et au stationnement de riverains ».*

**Michel ROUGIER**

*C'est moi. Nos concitoyens nous alertent. Ils reçoivent des courriers parce qu'il faut qu'ils élaguent leur côté de propriété, ou il y a des passages de la Police municipale dans certaines rues, qui dit qu'il ne faut pas stationner. Alors où sont les arrêtés qui disent qu'il ne faut pas stationner dans ces rues-là ? Il y a des endroits où on ne peut pas stationner, et où il y a en permanence des gens qui s'y mettent, et c'est gênant.*

*Ensuite les courriers d'égavage sont tapés par qui ?*

*Et concernant les plans de la commune, ce qui me navre c'est qu'au bout de quatre ans et demi on ne peut pas faire la différence entre ce qui est privé ou communal, ou si c'est une voie communale ou départementale. Au bout de quatre ans et demi c'est quand même affligeant.*

*Ce sont des retours qu'on voit dans la presse. Les gens ne savent pas si c'est... « Monsieur le Maire. Nous sommes en train de nous renseigner car il s'agirait peut-être d'une parcelle privée ».*

**Didier GESLIN**

*Quand je n'en ai pas la certitude à 100%, je préfère qu'on m'interroge en direct, et aller voir pour être sûr de la réponse.*

**Alain BOUVET**

*En tant que Maire vous êtes quand même censé...*

**Didier GESLIN**

*Ecoutez. Monsieur JUIN parlait de noms de rues la semaine dernière en Commission. Il ne connaissait pas par cœur tous les noms de rues non plus.*

**Yann JUIN**

*Les limites parcellaires et le cadastre communal, à peu près.*

**Michel ROUGIER**

*On avait eu Monsieur DESPLANTES en réunion de Commission d'Urbanisme. Au niveau du nouveau lotissement il ne savait pas que le passage qui va de la zone commerciale au Bois Vert était communal.*

**Yann JUIN**

*Et il a signé un Permis d'Aménager sur une parcelle communale sans savoir qu'elle était communale.*

**Didier GESLIN**

*En ce qui me concerne je peux répondre.*

**Michel ROUGIER**

*Déjà que l'état de la commune n'est pas terrible, alors avant d'écrire aux riverains qu'ils doivent élaguer, je pense qu'il faut quand même balayer devant chez soi. En tant que Commune.*

**Didier GESLIN**

*C'était une question, ou c'était une remarque ?*

**Michel ROUGIER**

*C'était une remarque. La question est « Qui est en charge des élagages, tout ça, des courriers qui sont envoyés » ? Est-ce que c'est la Police municipale ? Est-ce que c'est la voirie qui envoie ?*

**Didier GESLIN**

*Raymond, tu peux répondre ?*

**Raymond PROUX**

*C'est moi qui ai signé les courriers. J'ai des photos des différents panneaux sur la commune, qui méritaient que ce soit élagué pour des raisons de sécurité. Pour des raisons d'éclairage. On ne voyait même plus le lampadaire. J'ai donc demandé gentiment, par courrier, à ce que ça puisse être élagué pour la partie qui donnait sur la voie publique. C'est tout.*

**Michel ROUGIER**

*Et les stationnements ? Y a-t-il un arrêté pour ne pas stationner dans la rue ?*

**Raymond PROUX**

*Non. Il n'y a pas d'arrêté. Il y a juste l'arrêté pris par Monsieur JUIN qui dit de ne pas s'arrêter sous les fenêtres, au niveau des portes, et au niveau des portes de garage.*

**Anne FREHEL**

*La photo, là, rue des Frères Guenon... Quand nous sommes arrivés il y avait des vieux meubles, là, justement. Les services techniques les ont débarrassés.*

**Yann JUIN**

*Donc vous saviez que c'était communal ?*

**Rémi DESPLANTES**

*Oui, sauf que la parcelle est comme un triangle.*

**Anne FREHEL**

*...quand nous sommes arrivés en 2014.*

**Yann JUIN**

*D'accord, donc vous saviez que c'était communal ?*

**Anne FREHEL**

*Oui.*

**Yann JUIN**

*Donc vous ne le saviez plus après.*

**Anne FREHEL**

*Je savais quoi ?*

**Yann JUIN**

*Non, parce que comme vous êtes en train de vous contredire avec Monsieur le Maire, je voulais quand même attirer l'attention des personnes là-dessus.*

**Anne FREHEL**

*Je n'ai pas fait attention à ce qu'a dit Monsieur le Maire, mais cette image je la vois bien. C'est vous qui n'aviez pas fait le travail avant 2014, parce que vraiment...*

**Yann JUIN**

*C'est vrai que chacun peut effectivement juger de la différence, et de l'amélioration notable qui a été apportée par vous.*

**Anne FREHEL**

*Dans ce petit domaine-là. Dans cette rue-là il y avait des...*

**Yann JUIN**

*Je pense qu'en ce moment toute la population est bien dans ce compte-là. Même vos plus redoutables soutiens commencent à en douter, alors c'est dire.*

**Didier GESLIN**

*Ceux pour lesquels vous nous aviez accusés de favoritisme, je crois.*

**Yann JUIN**

*Oui. Je pense qu'effectivement aujourd'hui vous en payez le prix, de ce favoritisme.*

**Didier GESLIN**

*Je n'ai pas fait de favoritisme. Justement.*

**Yann JUIN**

*Justement.*

**Didier GESLIN**

*Justement. Il n'y a eu aucun favoritisme.*

**Yann JUIN**

*Quand on va trop loin dans la réponse aux intérêts individuels, après il ne faut pas s'étonner d'être dérangé par cela.*

**Didier GESLIN**

*Question 5 : Jumelage.*

**Yann JUIN**

*Donc est-ce qu'il y aura une mise en cohérence de ces actions entre...*

**Ludivine DENFERT**

*A priori c'étaient des élagages pour des panneaux de signalisation. C'est ça qui a été demandé. Notamment des panneaux de Stop qu'on ne voyait plus. C'est ça qui avait été demandé. C'est ça ?*

**Raymond PROUX**

*C'est ça que j'ai demandé. C'est tout.*

**Michel ROUGIER**

*Ils sont surpris de recevoir des courriers.*

**Didier GESLIN**

*Si c'était fait, je n'aurais pas besoin de faire le courrier.*

**Ludivine DENFERT**

*C'est pour expliquer que Monsieur PROUX a envoyé les courriers pour des panneaux de signalisation qui n'étaient plus visibles pour des haies qui appartenait... Là, le panneau Stop qui était envahi par le lierre. Voilà. Et les autres panneaux.*

**Yann JUIN**

*D'accord, donc c'est bien Monsieur PROUX qui a géré.*

**Didier GESLIN**

*C'est moi qui ai signé, et j'ai fait porter le courrier par le Policier municipal. C'est tout.*

**Raymond PROUX**

*Il y a mon nom sur le courrier. Il n'y a pas de...*

*[Prises de paroles simultanées]*

**Alain BOUVET**

*Il y avait combien de cas concernés ?*

**Raymond PROUX**

*Trois ou quatre.*

**Alain BOUVET**

*Trois ou quatre. Voilà. En tant qu'élu, au lieu de balancer un courrier... Tout un chacun, quand on reçoit un courrier signé d'un Adjoint et tout, c'est toujours un peu... Si vous alliez voir les gens. Bon. Voilà. Votre haie gêne. Il faudrait penser à tailler pour que les automobilistes continuent à voir les panneaux. C'est quand même une obligation. Après, si au bout d'un ou deux mois effectivement la personne ne fait rien, soit. Mais là quand même, envoyer tout de suite un courrier. Il y a quand même un manque de tact.*

**Raymond PROUX**

*Vous êtes en désaccord sur la démarche, quoi.*

**Alain BOUVET**

*Complètement.*

**Raymond PROUX**

*C'est la forme.*

**Yann JUIN**

*Au-delà. Ce n'est même pas un désaccord. C'est de savoir justement quelles sont les règles. Parce que comme l'a dit Monsieur ROUGIER, sur le stationnement il y a un passage oral du garde-champêtre, enfin du Gardien de Police municipale, qui va voir certaines personnes en disant certaines choses. Après, pour d'autres procédures on a des courriers directs. C'est vrai que pour les gens ce n'est pas tellement lisible.*

**Raymond PROUX**

*Je me suis basé sur votre arrêté qui date de 2010.*

**Yann JUIN**

*Ce n'est pas la question.*

**Alain BOUVET**

*Ce n'est pas ça. A un moment donné, pour tailler trois branches...*

**Didier GESLIN**

*Je crois qu'on a compris.*

*[Prises de paroles simultanées]*

**Yann JUIN**

*Ce n'est pas ce qu'avait dit le garde-champêtre. C'est dommage. Enfin, le Gardien de Police municipale. Puisque les gens ont entendu qu'ils n'avaient plus le droit de stationner dans la rue. Alors ce n'est pas ce que dit l'arrêté.*

**Raymond PROUX**

*Il n'y a pas de panneau qui interdit.*

**Yann JUIN**

*Si. Il y a un arrêté, mais il n'y a pas d'arrêté d'interdiction de stationner.*

**Raymond PROUX**

*On est bien d'accord. De mémoire, ce que vous aviez signé : Il ne faut pas se garer sous les fenêtres, devant les portes, devant les portes de garage.*

**Yann JUIN**

*Voilà. Ça fait qu'il ne faisait que rappeler des évidences, me semble-t-il.*

**Raymond PROUX**

*Voilà, mais bon. C'est nécessaire quelques fois.*

**Didier GESLIN**

*On passe à la question 5, s'il-vous-plait ? Jumelage.*

**Christine KUBICEK**

*Alors. Lors de l'Assemblée générale [inaudible] il n'y avait pas de représentant de la Mairie. Ça a un peu gêné le Comité de jumelage. En plus la salle au départ n'était pas disponible. Il n'y avait pas eu de communication auprès des élus [inaudible]. En plus après, un courrier a été fait par le Maire, souhaitant qu'il n'y aurait plus que seulement deux personnes de la Mairie qui viendraient au Comité de jumelage. Que [inaudible] ne voulait plus y aller, et que Monsieur le Maire trouvait que c'était suffisant qu'il n'y ait que deux personnes.*

**Didier GESLIN**

*Je me suis déjà exprimé un certain nombre de fois...*

**Christine KUBICEK**

*Attendez. Je n'ai pas fini.*

**Didier GESLIN**

*D'accord. Allez-y. Finissez.*

**Christine KUBICEK**

*On voulait donc savoir qui avait pris cette décision, parce que normalement ces décisions sont prises lors d'un Conseil Municipal. Voilà. Encore une fois les procédures démocratiques n'ont pas été respectées. En plus, je voudrais rajouter une chose que le Comité de jumelage a dite. L'année prochaine cela fera donc 35 ans qu'il y a le jumelage, donc c'est quand même important qu'il y ait des élus qui participent à ces Assemblées générales.*

**Didier GESLIN**

*On l'a rappelé lors du Forum des Associations. On leur a laissé la parole, justement pour dire à l'ensemble des gens qui étaient présents qu'il y avait les 35 ans. Là-dessus, il n'y a pas de problème.*

*La deuxième partie des choses. Dès le début je me suis élevé contre le fait qu'on oblige des Conseillers, ou des Adjointes, peu importe, à être à ce Comité de jumelage. Je ne voyais pas pourquoi il y avait cette obligation. J'ai vu les gens du Comité de jumelage. Je leur en ai parlé. Je leur ai dit qu'ils pouvaient également modifier leurs statuts, et réduire à deux. Voilà. Donc même si nous, de notre côté, nous prenions une Délibération pour passer à deux, ils seraient obligés de modifier les statuts. Il faut donc que ce soit un travail en concomitance. Pour l'instant ils ne m'ont jamais dit qu'ils allaient modifier les statuts. Il va donc falloir que dans le même laps de temps il y ait une Délibération qui modifie le nombre de personnes à deux...*

**Yann JUIN**

*Non, parce que vous avez pris d'autorité la décision de dire que ce sera ramené à deux.*

**Didier GESLIN**

*Non. Je dis qu'on n'a plus personne qui veut y aller.*

**Yann JUIN**

*Vous avez posé la question au Conseil municipal ?*

**Anne FREHEL**

*Dernièrement j'ai lu une note de service de Madame GARNIER, qui disait qu'en fin de compte c'étaient deux élus et le Maire.*

**Michel ROUGIER**

*Non. Dans les statuts c'est trois élus.*

**Anne FREHEL**

*Je veux dire que c'était une note quand nous sommes arrivés. Elle a répertorié tout ce qu'il y avait à faire. C'était marqué « deux élus plus le Maire ».*

**Catherine FILLON**

*Non. Les statuts étaient clairs. Il fallait lire les statuts.*

**Yann JUIN**

*Vous voulez la note ? Je l'ai. Pour ne pas dire n'importe quoi : Comité de jumelage Esnandes/Thorens-Glières, trois.*

**Catherine FILLON**

*Ils n'ont jamais été changés jusqu'à présent.*

**Yann JUIN**

*C'est la note. Je le sais. C'est moi qui l'ai rédigée. Je sais ce qu'il y avait dans la note qu'on vous a laissée : Comité de jumelage Esnandes/Thorens-Glières, trois. C'est un original.*

**Didier GESLIN**

*La prochaine fois que je ferai une Commission je proposerai aux membres s'ils veulent s'inscrire sur le Comité de jumelage. S'il n'y a personne, on fera donc une Délibération modifiant le nombre de personnes à deux.*

**Yann JUIN**

*Voilà, mais ça – comme vient de le dire Madame KUBICEK – c'est une compétence du Conseil Municipal, puisque c'est le Conseil Municipal qui en a délibéré.*

**Didier GESLIN**

*Auparavant, si un de vous quatre, hors Monsieur ROUGIER qui y est déjà, veut s'y inscrire... J'ai dit « hors Monsieur ROUGIER ». J'ai été clair, je pense. Voilà.*

*Alors question 6 : Football.*

**Michel ROUGIER**

*Pareil dans la presse, nous avons découvert que la Mairie de Marsilly avait décidé de modifier le stade de football au club de l'AS de la Baie, pour en attribuer l'usage au club de Rugby. L'article disposait qu'en accord avec le Maire d'Esnandes, pour compenser la suppression d'un terrain et des vestiaires, un club-*



house serait construit à Esnandes. Quels élus Esnandais ont été associés à cette décision ? Peut-on en savoir plus sur ce projet ? Ses modalités ? Sa réalisation ? Son financement ? Puisqu'à notre époque il y avait des vestiaires qui étaient programmés, avec une subvention conséquente. On fait machine arrière. Alors j'ai regardé sur l'article. Construire des nouveaux vestiaires et un club-house à Esnandes. C'est le Maire de Marsilly qui dit « Je m'y engage ». Les matériaux seront fournis par les deux municipalités, et l'huile de coude par les sportifs. Vu la position du Maire de Marsilly actuellement, quel est le devenir de ce projet ?

**Didier GESLIN**

Voilà ce que j'ai proposé. Je vais être très précis. On a rencontré Monsieur GOMIT, Président du club de football. Il y avait Monsieur GUISEMBERT, Président du club de rugby. Il y avait le Maire de Marsilly, et il y avait moi-même. Ce qu'on a proposé dans un premier temps pour essayer de dépanner le rugby qui se trouve dans une impasse suite au passage des gens du voyage cette année qui ont détruit le terrain, dit le Maire de Marsilly... Ok ? On leur a donc dit qu'éventuellement dans les locaux de la piscine on peut essayer de faire juste des vestiaires provisoires pour une année, le temps que se mette en place... Parce que normalement la pelouse doit être refaite sur Marsilly. Il y aura une pelouse qui doit être refaite pour le rugby. Très clairement. Donc c'était juste le temps, parce qu'apparemment...

**Michel ROUGIER**

Donc les vestiaires ce sont quelque chose que vous louez, ça ?

**Didier GESLIN**

Le problème qui se pose pour l'instant est le problème de l'équipe féminine. Le club de rugby prendrait dont le terrain de foot. Je leur ai quand même proposé dans un premier lieu. Regardez aussi peut-être la concordance des calendriers ou non.

Vous avez exposé le problème de Marsilly. Je suis désolé. Le problème de Marsilly ce n'est pas le problème d'Esnandes.

**Yann JUIN**

Pourquoi l'avez-vous cité alors ? En disant que les vestiaires, etc.

**Didier GESLIN**

Parce qu'il devait y avoir une Délibération dans ce sens lors du dernier Conseil Municipal, et tout un chacun sait ce qui s'est passé au Conseil Municipal de Marsilly.

**Yann JUIN**

Alors qu'est-ce qu'il en est pour le club de foot ?

**Didier GESLIN**

Pour l'instant ça reste un problème purement Marcellois. Nous ici, le football continue à jouer avec l'équipe de football ici. Marsilly, voilà. A eux de voir de leur côté.

**Yann JUIN**

Donc il n'y avait pas de projet établi avec l'achat de matériaux...

**Didier GESLIN**

La seule huile de coude c'était dans les locaux de la piscine, de faire des vestiaires temporaires.

**Une intervenante**

Donc ils seront utilisés par les femmes.

**Didier GESLIN**

*Et dimanche on nous a demandé les clés. On donnera les clés. Voilà.*

**Yann JUIN**

*Donc on en saura plus quand ce sera fait.*

**Didier GESLIN**

*Voilà.*

*City stade-processus de décision*

**Christine KUBICEK**

*Nous avons appris, toujours par la presse, votre décision de suppression du City stade du Bois vert. L'objet de notre question n'est pas de revenir sur la décision elle-même, car chacun sait que pour chaque problème, plutôt que de chercher des solutions, vous désignez un ou des boucs-émissaires et vous décidez soit de supprimer soit de fermer. Notre question porte à nouveau sur l'opacité des procédures de cette décision : Qui sont les élus du Conseil Municipal qui ont été associés à cette décision ? Il semblerait aussi qu'une réunion ait eu lieu auprès des riverains à côté du City stade, et que moi en tant qu'habitante juste à côté du City stade je n'ai pas été informée de cette réunion.*

**Didier GESLIN**

*La réunion, c'était la personne qui nous avait interpellés qui devait inviter les gens à venir à cette réunion. C'est lui qui devait gérer cette réunion.*

**Christine KUBICEK**

*Elle a eu lieu quand ?*

**Didier GESLIN**

*De mémoire... Je ne sais plus trop, parce qu'il y avait des jeunes qui étaient aussi invités à la réunion. Au mois de juin. On avait vraiment de très gros problèmes de délinquance sur ce City stade, et j'avais peur que certaines personnes voisinant ce City stade en viennent plus qu'aux mains. Parce que ça montait très fort en pression, et les forces de gendarmerie étaient très régulièrement invitées sciemment.*

**Christine KUBICEK**

*Et pour moi qui habite juste à côté, on n'est jamais venu me voir.*

**Didier GESLIN**

*Ils m'ont dit qu'ils avaient été vous voir.*

**Christine KUBICEK**

*Ah non.*

**Didier GESLIN**

*Si. Pour faire signer une pétition.*

**Christine KUBICEK**

*Non.*

**Didier GESLIN**

*Alors écoutez. Ce n'est pas moi qui fais signer les pétitions.*

**Christine KUBICEK**

*Et ce Monsieur, que je connais, me dit souvent bonjour. Jamais il ne m'a interpellée ou il ne m'a appelée pour me parler de ça.*

**Didier GESLIN**

*Alors ce n'est pas le discours qu'il a avec moi. Voyez. Il a peut-être un double discours, alors.*

**Christine KUBICEK**

*Moi je ne mens pas. Il ne m'en a jamais parlé.*

**Didier GESLIN**

*Je ne dis pas que vous mentez. Je n'ai jamais mis en cause votre parole.*

**Christine KUBICEK**

*Et donc après d'où vient cette décision de suppression du City stade ? Pour qu'on puisse en parler à tous les gens concernés qui habitent autour.*

**Didier GESLIN**

*La décision n'était pas de supprimer forcément le City stade. La décision était d'essayer de résoudre les problèmes avec le voisinage. Le problème sur ce City stade est que les voisins nous ont dit qu'ils n'avaient pas été associés au projet initial à cet emplacement.*

**Yann JUIN**

*La personne qui fait la pétition n'habitait pas là quand ça s'est fait. Alors arrêtez de raconter n'importe quoi.*

**Didier GESLIN**

*Je ne raconte pas n'importe quoi.*

**Christine KUBICEK**

*Il y a beaucoup de gens qui étaient là quand le City stade s'est fait. Ils n'habitent plus ici. Vous pouvez faire le tour des voisins. Il y en a beaucoup qui sont partis.*

**Yann JUIN**

*Là en l'occurrence, c'est[incompris].*

**Didier GESLIN**

*Je réitère les propos qu'on m'a tenus. Ce n'est pas un mensonge, de réitérer des propos.*

**Yann JUIN**

*Si. Quand on sait pertinemment que les gens qui vous disent ça n'habitaient pas là à l'époque.*

**Didier GESLIN**

*Alors il faut que je vous fasse confiance à vous, et il ne faut pas que je fasse confiance aux autres.*

**Yann JUIN**

*Il suffit de regarder la date de réalisation, et la date d'emménagement des gens. Alors là-dessus, les faits sont têtus. Vous pouvez étudier les dates d'arrivée des habitants, et vous verrez. C'est comme quand Monsieur DESPLANTES vient nous expliquer comment s'est réalisée l'acquisition du Parc Mandon. Il faut arrêter de raconter des histoires.*

**Christine KUBICEK**

*Quand le City stade s'est monté, je n'étais pas du tout encore au Conseil municipal. Je sais que ça avait posé des problèmes à la réalisation, et que les gens n'étaient pas tous d'accord. A ce moment-là, l'équipe municipale en place... Il y avait Monsieur JUIN, Monsieur ROUGIER. Ils avaient convoqué tous les gens qui y habitaient. Et j'y suis allée avec mon mari et plein de gens. Et tout le monde a parlé. On a discuté ensemble. Là, vous allez faire le contraire, soit de déplacer ou de démonter. Pour le moment la Mairie n'a pas convoqué tous les habitants. Je n'ai pas reçu de convocation. Donc ce serait bien de convoquer tous les habitants.*

**Didier GESLIN**

*Si prochaine réunion il doit y avoir, les invitations seront à l'initiative de la Mairie.*

**Christine KUBICEK**

*Comment ? Les habitants ?*

**Didier GESLIN**

*Les invitations. Excusez-moi. Monsieur ROUGIER avait bien entendu.*

**Christine KUBICEK**

*A votre initiative, j'espère.*

**Didier GESLIN**

*C'est ce que je viens de dire. Ecoutez-moi. Si je vous parle et que vous n'écoutez pas, ça ne sert à rien.*

**Yann JUIN**

*C'est comme pour le parc Mandon.*

**Didier GESLIN**

*Mais là je parle, et on ne m'écoute pas, et après on repose la même question. C'est assez aberrant.*

**Yann JUIN**

*Il y a eu les questionnaires. Il y a eu des rencontres, et donc ce ne sont pas les propos que vous colportez, qui sont issus de je-ne-sais quels ragots, qui sont la vérité.*

**Didier GESLIN**

*Alors Information sur les affaires judiciaires en cours et décision.*

**Christine KUBICEK**

*Mais je n'ai pas ma réponse. Quand allez-vous faire une réunion, et quelle décision allez-vous prendre ?*

**Yann JUIN**

*Parce que là c'est démonté ?*

**Didier GESLIN**

*Ce n'est pas démonté.*

**Yann JUIN**

*Ce n'est pas utilisable, en tout cas.*

**Christine KUBICEK**

*Quelle décision allez-vous prendre ?*

**Didier GESLIN**

*Le sol a été détérioré. Ce n'est pas nous qui l'avons démonté, Monsieur JUIN.*

**Yann JUIN**

*Je ne vous parle pas du sol. Je vous parle de toute la bande du bas.*

**Didier GESLIN**

*Juste la bande du bas ? C'était pour éviter les bruits intempestifs jusqu'à deux heures du matin.*

**Yann JUIN**

*Donc clairement il est inutilisable.*

**Didier GESLIN**

*Il suffit d'y mettre des filets. On avait dit aux jeunes qu'éventuellement on y mettrait des filets. Il y avait un deal avec eux. Qu'ils arrêtent de détériorer...*

**Yann JUIN**

*Je le sais bien. Je suis très bien placé pour savoir les détériorations qu'il y a eu dans le passé.*

**Didier GESLIN**

*Est-ce que je vous ai dit le contraire ?*

**Yann JUIN**

*Est-ce qu'on a pris la décision de fermeture parce qu'il y a eu un usage abusif de certains jeunes ? Alors que la grande majorité de ceux qui l'utilisent le font correctement ? Donc on pénalise qui encore ? Les usagers. Comme dans toutes les décisions que vous prenez.*

**Didier GESLIN**

*Est-ce qu'il n'est pas souhaitable de laisser passer un petit peu de temps pour voir si ça se calme, et après remettre en état et voir sur place. Mais encore faudrait-il que l'ensemble de la population du voisinage en soit d'accord. Et là il y aura donc une réunion à l'initiative – je le répète, écoutez bien Madame KUBICEK – de la Mairie.*

**Yann JUIN**

*Parce qu'aujourd'hui qu'est-ce que vous proposez aux jeunes de la commune ?*

**Didier GESLIN**

*Comment ?*

**Yann JUIN**

*Qu'est-ce que vous proposez comme équipements aujourd'hui aux jeunes de la commune ? C'est une question.*

**Didier GESLIN**

*Il y a le skate-park.*

**Yann JUIN**

*Oui. Il ne reste que le skate-park, puisque le terrain de football qui était après le stade a été recouvert par des gravats. Il n'a pas été déplacé ni remplacé. On est bien d'accord ? La piscine pour l'été a été supprimée. Et là maintenant, ils ne peuvent plus utiliser le City stade.*

**Rémi DESPLANTES**

*Monsieur JUIN, ils ne peuvent plus utiliser le City stade, d'accord. Mais ce n'est quand même pas normal que les services techniques passent quatre heures tous les lundis matin à récupérer des tessons de bouteilles cassées. Il y a des éclats de verre partout.*

**Yann JUIN**

*Je suis bien d'accord, mais vous savez moi j'ai bien ramassé des branches brûlées et arrachées.*

**Rémi DESPLANTES**

*Donc en fait les jeunes sont en train de se pénaliser eux-mêmes. Tous les lundis matin, je ramasse 10 canettes de bière ou de vodka devant la porte de la Mairie.*

**Yann JUIN**

*Donc vous allez fermer la Mairie ?*

**Rémi DESPLANTES**

*Mais enfin Monsieur JUIN. Je ne vous ai jamais dit ça.*

**Yann JUIN**

*Si, parce que la solution à tous les problèmes c'est de fermer.*

**Rémi DESPLANTES**

*Mais non. C'est-à-dire que les jeunes sont en train eux-mêmes de dégrader leur environnement.*

**Yann JUIN**

*Mais bien sûr. Et alors ? Est-ce qu'ils sont les seuls ?*

**Rémi DESPLANTES**

*En l'occurrence, pour le moment, ici oui.*

**Yann JUIN**

*Parce que vous les avez vus ? Vous savez qui c'est, précisément ?*

**Rémi DESPLANTES**

*Oui.*

**Didier GESLIN**

*Ils se sont déjà fait interpeler par la gendarmerie nationale.*

**Yann JUIN**

*Pour ceux qui ont été interpellés, dans la mesure où ils ont été interpellés, il y a des mesures à prendre. Qu'elles soient éducatives, qu'elles soient pénales, etc. Ça regarde la gendarmerie. Je veux dire qu'ils ont plus d'expérience en la matière que nous.*

**Didier GESLIN**

*Monsieur JUIN, le problème est que la gendarmerie fait son travail, mais la justice pas forcément. Qu'est-ce que j'ai réclamé ? J'ai réclamé des TIG.*

**Yann JUIN**

*Sauf qu'avec des mineurs ce n'est pas possible.*

**Rémi DESPLANTES**

*Il n'y a pas que des mineurs.*

**Didier GESLIN**

*Il n'y a pas que des mineurs. Il y en a qui ont leur véhicule.*

**Yann JUIN**

*On ne peut pas leur demander des choses qui ne sont pas possibles.*

**Didier GESLIN**

*Oui, mais est-ce que je vous ai parlé de mineurs ? C'est vous qui êtes dans une histoire de mineurs. Moi je ne vous dis pas forcément que ce sont des mineurs.*

**Yann JUIN**

*Les mineurs en général...*

**Didier GESLIN**

*Ils ont leur véhicule.*

**Yann JUIN**

*Si ce sont des jeunes majeurs, ça c'est effectivement un autre problème. Et là il y a des responsables.*

**Didier GESLIN**

*Là ce sont des jeunes majeurs qui se sont déjà fait interpeler, et qui ont fini au poste.*

**Yann JUIN**

*Mais est-ce que c'est donc une raison pour pénaliser tous les autres usagers ? Je veux dire... Vous voyez. Je suis enseignant. Quand il y a un problème dans une classe, s'il y a un problème avec un élève vous ne punissez pas toute la classe. Ça, c'est une règle de base. La sanction collective, non.*

**Rémi DESPLANTES**

*Monsieur JUIN, je pense qu'on n'a pas du fréquenter les mêmes écoles. C'est une parenthèse, parce que les punitions collectives moi j'en ai soupé pendant toute ma scolarité. C'est tout. Fin de parenthèse.*

**Yann JUIN**

*Bien. Alors vous croyez aux vertus de la sanction collective.*

**Rémi DESPLANTES**

*Non. Pas du tout. Justement.*

**Yann JUIN**

*J'espère que chacun ici l'aura bien compris.*

**Rémi DESPLANTES**

*Non. Monsieur JUIN. Pas du tout.*

**Yann JUIN**

*La philosophie qui sous-tend...*

**Rémi DESPLANTES**

*Pas du tout. Là, vous interprétez, Monsieur JUIN.*

**Christine KUBICEK**

*Donc j'attendrai une convocation de la commune.*

**Didier GESLIN**

*Absolument. Vous avez bien compris.*

**Christine KUBICEK**

*J'espère.*

**Didier GESLIN**

*Alors Information sur les affaires judiciaires en cours. Monsieur BOUVET ?*

**Alain BOUVET**

*Depuis quelques temps maintenant, vous êtes habitué à avoir des affaires judiciaires, pour lesquelles nous vous demandons assez fréquemment les résultats.*

**Didier GESLIN**

*On vous répond systématiquement.*

**Alain BOUVET**

*Vous ne nous répondez pas toujours. Là je voudrais faire écho d'une autre affaire, où la personne en question nous a fourni tous les documents nécessaires. Cette personne avait reçu de votre part un arrêté que vous aviez pris. Ça date de 2016. Vous aviez pris un arrêté adressant des mises en demeure à l'encontre de cette personne, pour qu'elle effectue des réparations chez elle. La locataire avait une appartenance à quelqu'un du Conseil Municipal dans la majorité, donc vous vous étiez empressé de demander, de mettre en demeure cette personne, de faire des travaux. Sauf que cette personne a attaqué au Tribunal Administratif, et que vous avez perdu. Vous avez perdu pour quelle raison ? Parce que le Maire n'est pas compétent en la matière. Alors non seulement l'arrêté est annulé, mais la Mairie, donc les contribuables Esnandais, sont contraints de payer 1 200 € de dommages et intérêts à cette personne, plus les frais de l'avocat, parce que j'ai également remarqué que vous aviez changé d'avocat.*

**Didier GESLIN**

*Non.*

**Alain BOUVET**

*Ce n'est pas BAUDRY... C'est toujours le même ?*

**Didier GESLIN**

*Oui. Vous avez une fausse information. D'où vous tirez cette information ?*

**Yann JUIN**

*De la décision du Tribunal Administratif. Non ?*

**Didier GESLIN**

*Je ne sais pas, moi. Je vous pose la question, parce que comme l'information est fausse.*

**Alain BOUVET**

*Vous pouvez nous donner plus d'informations ?*

**Didier GESLIN**

*Je peux vous en dire plus, effectivement, sur ce sujet. Nous avons donc effectivement été interpellés là-dessus. Comment avons-nous procédé ? Nous avons contacté la DDTM. On a suivi ce qu'ils nous ont dit de faire du*



début jusqu'à la fin. Donc là-dessus, très clairement, vous voyez que j'ai le dossier en mains. Demain je rencontre le Secrétaire Général de la Préfecture, et je vais l'interpeler là-dessus parce que je vais lui demander comment il se fait que lorsqu'on suit à la lettre les prescriptions d'un service de l'Etat, nous perdions au Tribunal Administratif. Demain j'ai donc un rendez-vous avec Monsieur PORTHERET, en début d'après-midi. Je vais lui poser la question très clairement.

**Alain BOUVET**

On vous dirait de vous jeter dans une eau à 10°C, vous n'allez pas réfléchir. Vous allez vous jeter dans l'eau.

**Didier GESLIN**

J'attendrai qu'elle soit à 15°C. Ce sera meilleur.

**Alain BOUVET**

Depuis le début, c'est ça. On vous dit de faire un truc, et vous ne réfléchissez pas. C'est comme la convention. Vous ne l'avez pas relue. C'est n'importe quoi et puis voilà. C'est ça. Tout est comme ça.

**Didier GESLIN**

Monsieur BOUVET. Je considère que les services de l'Etat doivent être compétents pour nous donner les renseignements. Attendez. Je vais aller plus loin. Si nous ne suivons pas les prescriptions des services de l'Etat, on peut se faire attaquer par les services de l'Etat. Alors des deux côtés on va se faire attaquer, de toute façon.

**Yann JUIN**

Ce n'est pas un recours de l'Etat. Là c'est le recours du tiers.

**Alain BOUVET**

C'est le recours du tiers, qui a attaqué l'arrêté au Tribunal Administratif.

**Didier GESLIN**

On s'est quand même renseigné. On a suivi les procédures. Je peux vous dire qu'avec Monsieur GLORIA on a passé quelques heures là-dessus. Moi je vous le dis. Vous connaissez Monsieur GLORIA. Vous le voyez suffisamment régulièrement. Vous pourrez lui poser la question. Il vous dira qu'on a passé des heures dessus. On a passé des coups de téléphone. On a suivi ce qu'on nous a dit de faire.

**Alain BOUVET**

Vous n'aviez pas l'intention d'en parler ? Enfin, d'en parler au Conseil ?

**Didier GESLIN**

De quoi ?

**Alain BOUVET**

De cette affaire. Oui. Parce qu'elle est dans les Questions diverses, forcément vous avez préparé votre dossier, mais est-ce que tout naturellement vous alliez en parler au Conseil Municipal ?

**Didier GESLIN**

La décision est intervenue durant l'été. Je n'ai pas non plus 10 ans de retard.

**Alain BOUVET**

Non, mais voilà.

**Didier GESLIN**

*Vous posez la question, et voilà.*

**Alain BOUVET**

*Elle n'aurait pas été dans les Questions diverses, je doute fort que vous en auriez informé le Conseil.*

**Didier GESLIN**

*Là, vous nous faites des procès d'intention.*

**Alain BOUVET**

*C'est un constat.*

**Didier GESLIN**

*Non. C'est un procès d'intention. Très clairement, c'est le troisième de ce soir.*

**Alain BOUVET**

*Vous notez bien ?*

**Anne FREHEL**

*Oui.*

**Alain BOUVET**

*Ah, mais c'est enregistré. C'est vrai.*

**Anne FREHEL**

*Lorsque Monsieur GLORIA m'en parle. Lui aussi est très déçu de ce conseil que la Mairie a suivi. Il y a le CCAS demain. Ecoutez. Il faudrait lui en parler.*

**Un intervenant**

*Ah non.*

*[Prises de paroles simultanées]*

**Didier GESLIN**

*Monsieur BOUVET, je vous ai donné la réponse.*

**Ludivine DENFERT**

*Moi j'ai juste une question. Au départ de votre question, vous dites que la personne qui a demandé à ce qu'on fasse une mise en demeure... Vous faites une allusion comme quoi elle aurait un rapport avec quelqu'un du Conseil Municipal. Je ne vois pas, en fait.*

**Alain BOUVET**

*La locataire de cette personne est de la famille, éloignée peut-être, de quelqu'un du Conseil Municipal. Voilà.*

**Ludivine DENFERT**

*Et donc qu'est-ce que vous voulez sous-entendre par là ?*

**Catherine FILLON**

*Oui. Précisez votre pensée.*

*[Prises de paroles simultanées]*

**Didier GESLIN**

*On peut demander la précision.*

*[Prises de paroles simultanées]*

**Anne FREHEL**

*Ça amène une suspicion.*

*[Prises de paroles simultanées]*

**Anne FREHEL**

*C'est une manière de dire quelque chose qui amène une suspicion.*

**Alain BOUVET**

*Le bailleur est Madame XXX, et la locataire est Madame SAUVIGNON. Voilà. Tout simplement.*

**Ludivine DENFERT**

*Je voulais juste que vous précisiez votre pensée.*

**Alain BOUVET**

*Voilà les noms. Vous les avez.*

**Ludivine DENFERT**

*Je pense qu'il était important que vous apportiez cette précision.*

**Alain BOUVET**

*Bien sûr. J'espère que c'est enregistré, et que vous retranscrirez textuellement.*

**Ludivine DENFERT**

*Je pense qu'il y a eu un gros brouhaha, puisque tout le monde a parlé en même temps.*

**Didier GESLIN**

*Bon. Question 9.*

**Michel ROUGIER**

*Oui. Le cimetière. Toujours dans la presse. L'installation du columbarium a été votée au budget du 4 avril. La réalisation cinq mois. Pour moi c'était urgent. Trois familles...*

*[Interruption – Sujet comité de jumelage]*

**Michel ROUGIER**

*Trois familles étaient dans l'attente.*

**Anne CANAUD**

*Ce n'est pas vrai. Il y en a une. Monsieur PICARD, je l'ai même appelé pour lui dire qu'il s'était trompé. Il n'y avait qu'une seule famille en attente.*

**Michel ROUGIER**

*Alors moi je souhaiterais voir le dossier de consultation, parce que ce qui a été voté ce n'est pas le même modèle que la dernière fois.*

**Anne CANAUD**

*Oui. On en a mis quatre au lieu de sept, et ça coûte deux fois moins cher.*

**Michel ROUGIER**

*Pourquoi cette décision ?*

**Anne CANAUD**

*Parce que c'est très souvent demandé, maintenant.*

**Michel ROUGIER**

*Oui. Bien sûr. C'est évident, puisqu'on en manque. C'est donc souvent demandé. Si vous aviez des devis, pourquoi n'avez-vous pas enclenché la commande tout de suite ?*

**Anne CANAUD**

*Parce que le devis date du mois de mai.*

**Michel ROUGIER**

*Et pourquoi vous passez une somme en budget si vous n'avez pas de devis ?*

**Anne CANAUD**

*On a fait des devis prévisionnels, mais c'est beaucoup moins cher que prévu parce qu'on a négocié. On a pris du marbre qui ne vient pas de France, mais qui vient d'un pays Asiatique. C'est pour que ce soit moins cher pour les contribuables d'Esnandes.*

**Michel ROUGIER**

*Moins cher c'est sûr, mais enfin les gens attendent, quand même.*

**Anne CANAUD**

*On a une personne.*

**Michel ROUGIER**

*Et pourquoi dans ce cas-là, comme ça manque, ne propose-t-on pas de prendre une cave-urne. C'est plus rapide à faire.*

**Anne CANAUD**

*Mais on l'a proposé. On peut même le mettre en attente au funérarium de La Rochelle. C'est gratuit pendant 1 an.*

**Michel ROUGIER**

*Non. C'est 158 €, Madame.*

**Anne CANAUD**

*On m'a dit que c'était gratuit.*

**Michel ROUGIER**

*Ce n'est plus gratuit.*

**Anne CANAUD**

*Depuis peu. Monsieur ZELI m'a dit que c'était gratuit.*

**Michel ROUGIER**

*Maintenant quand on fait incinérer quelqu'un, on doit dire ce qu'on fait des cendres. Et maintenant ce n'est plus gratuit. Même si pendant une année vous ne savez pas trop, on vous fait payer 158 €.*

**Anne CANAUD**

*De toute façon, il y a toujours la possibilité en attendant de le mettre dans ce qu'on appelle « la fosse commune ».*

**Michel ROUGIER**

*Non. Pas une fosse commune. Dans une fosse commune on ne met que des os.*

**Anne CANAUD**

*Oui, mais c'est le bâtiment à côté. Vous savez très bien ce dont je parle.*

**Michel ROUGIER**

*Oui. Le caveau.*

**Yann JUIN**

*Il y a bien des armoires vides.*

**Didier GESLIN**

*Je trouve que la réflexion est un peu déplacée, Monsieur JUIN.*

**Michel ROUGIER**

*Ensuite il y a eu la réalisation d'un caveau sur un emplacement qui n'était pas la concession du défunt. Je ne comprends pas. Normalement les entreprises passent en Mairie pour s'assurer...*

**Anne CANAUD**

*Elle avait le numéro, mais elle s'est trompée.*

**Michel ROUGIER**

*... que l'emplacement est bon. Je suis assez bien placé pour le savoir, c'est un caveau qui vaut à peu près 1 500 €. Qui va régler ? Vous faites des économies pour le contribuable, mais à côté vous allez dépenser 1 500 €.*

**Anne CANAUD**

*Quand on fait une bêtise, on l'assume. Moi je peux le payer de ma poche, si vous voulez.*

**Michel ROUGIER**

*Non.*

**Anne CANAUD**

*C'est ça que vous voulez que je fasse.*

**Didier GESLIN**

*Madame CANAUD, enfin.*

**Michel ROUGIER**

*Ce n'est pas ça que je vous ai dit. Vous me dites que d'un côté vous avez fait des économies en achetant un columbarium, et à côté, par un manque de...*

**Didier GESLIN**

*Je pense qu'il y avait un défaut de procédure. C'est une procédure qui n'a jamais été mise en place ici comme il faut. C'est-à-dire qu'il devrait y avoir un plan. Le Policier municipal devrait faire un plan.*

**Michel ROUGIER**

*Il y a un plan du cimetière.*

**Didier GESLIN**

*Non. Il y a un plan du cimetière occupé.*

**Anne CANAUD**

*Je suis en train de travailler dessus justement.*

**Michel ROUGIER**

*Il y en avait un. Dans la partie qu'on a engagée, il y a un plan.*

**Anne CANAUD**

*La vieille partie, oui je l'ai.*

**Michel ROUGIER**

*Non, mais dans la nouvelle il y a un plan.*

**Anne CANAUD**

*Je suis en train de le réaliser moi-même à la maison.*

**Michel ROUGIER**

*Qu'il n'y en ait pas dans la nouvelle aile sur la gauche...*

**Anne CANAUD**

*Il y a une photo. C'est tout.*

**Michel ROUGIER**

*On l'a fait avec Boris. On a numéroté les places.*

**Anne CANAUD**

*Ah mais le nouveau, on les a. Mais ce n'est pas un plan. Il y a trois allées.*

**Michel ROUGIER**

*Il y avait une page de (incompris).*

**Anne CANAUD**

*Oui. C'est ça.*

**Michel ROUGIER**

*Pour ce qui était engagé à l'époque, c'était suffisant. Après si les gens derrière ne suivaient pas sur le travail qui a été commencé... Je vous assure.*

**Anne CANAUD**

*Il y a eu une erreur de faite. On le reconnaît. Monsieur Boris HERVOCHON était en vacances. J'étais moi-même en vacances. Le Monsieur en a profité. Il n'a pas été où il fallait creuser. C'est tout.*

**Michel ROUGIER**

*Mais quand vous êtes en vacances il y a quand même d'autres élus. Il y a bien un élu de service.*

**Anne CANAUD**

*Il y a un élu de service, mais il ne connaît pas le cimetière.*

**Michel ROUGIER**

*Il se renseigne.*

**Anne CANAUD**

*C'est la nouvelle partie. C'est pour ça.*

**Michel ROUGIER**

*Je vais vous dire autre chose par rapport au passage des élus minoritaires à la Mairie. Le 8 août je suis venu en Mairie.*

**Anne CANAUD**

*Je n'étais pas là.*

**Michel ROUGIER**

*C'est pour ça que moi je vous le dis. Quand j'y passe et que vous n'êtes pas là, à propos du cimetière... Je suis venu le 8 août en Mairie pour demander une clé pour le Comité de jumelage pour le repas du soir. Je me suis trouvé devant la porte d'entrée. C'était le mercredi matin. C'était fermé. Madame MAINDRON, qui est la responsable de l'EHPAD, était en panique parce que depuis un jour et demi on essayait de joindre la Mairie d'Esnandes pour avoir le numéro... Oui. Vous pouvez sourciller... pour avoir le numéro d'une concession pour une famille qui était en deuil et qui voulait programmer la cérémonie. Personne à la commune d'Esnandes, pendant un jour et demi, n'a été capable de répondre. Voilà.*

**Anne CANAUD**

*Vous pouvez me donner le nom de famille, s'il-vous-plait ?*

**Michel ROUGIER**

*Oui. Madame PRUNIER. Madame PRUNIER, qui était à l'EHPAD, était décédée, et depuis une journée et demi les pompes funèbres ou l'EHPAD...*

**Anne CANAUD**

*Les pompes funèbres le savaient très bien, parce que quand j'ai téléphoné après, ils m'ont dit « On y a été ».*

**Michel ROUGIER**

*Ils y sont allés parce que...*

**Anne CANAUD**

*Ils sont allés directement.*

**Michel ROUGIER**

*Moi j'ai voulu proposer mes services à l'employée qui m'a ouvert, parce que j'étais quand même à l'initiative pour renseigner le logiciel, et pour dire en cinq minutes « Moi je vous dis à quel emplacement est la dame ». Elle m'a dit « Non non Monsieur ». Je me suis présenté en tant qu'élu d'Esnandes. J'estime que je suis élu comme les autres personnes, et que je représente quand même une partie de la population. Je voulais apporter mon aide, et on l'a refusée. Alors ma question est « Est-ce qu'on demande à ce qu'on ne réponde pas aux élus minoritaires pour qu'ils interviennent ? », parce que j'ai été vraiment éconduit.*

**Didier GESLIN**

*Non. Il n'y a aucune directive en ce sens-là.*

**Anne FREHEL**

*C'est une nouvelle personne que vous avez eue.*

**Michel ROUGIER**

*Je me suis quand même présenté comme élu.*

**Alain BOUVET**

*Et vous dites qu'on peut aller consulter les dossiers ?*

**Ludivine DENFERT**

*Franchement oui. Vous pouvez consulter les dossiers. On n'a jamais donné des directives dans le sens inverse.*

*[Prises de paroles simultanées]*

**Michel ROUGIER**

*Les documents du cimetière étaient sur le bureau derrière Boris. Si elle m'avait autorisé, en deux minutes, on n'aurait pas retardé la cérémonie de Madame PRUNIER qui était prévue le vendredi, et qui ne s'est faite que le lundi. Voilà. Alors ne venez pas dire qu'on ne passe pas en Mairie et que si et que là.*

**Une intervenante**

*On n'a pas dit que vous ne passiez pas en Mairie.*

*[Prises de paroles simultanées]*

**Anne CANAUD**

*Pour le cimetière j'ai téléphoné. On m'a dit « On y a été dès vendredi ». Alors je ne comprends pas. Bien avant vendredi, puisqu'ils avaient déjà trouvé la place.*

**Michel ROUGIER**

*Cette affaire-là se passait le mercredi 8, et la dame était décédée depuis le lundi après-midi. Alors si en un jour et demi à la Mairie d'Esnandes on n'est pas capable de dire où est un emplacement, hé bien c'est grave.*

**Didier GESLIN**

*Bon. A rectifier. Intersection D10-D106 et motion relative. Monsieur JUIN.*

**Yann JUIN**

*Je souhaitais donc revenir sur ce sujet, suite au dramatique accident qui a coûté la vie à deux de nos concitoyens Esnandais. Le Maire d'Esnandes s'est fendu d'une intervention indigne dans la presse. Je le dis avec gravité et avec fatalisme. Comme à son habitude il a désigné des boucs-émissaires sur la base de déclarations mensongères. Il a tu ses propres responsabilités, et il a tranché sans aucune concertation en décidant de faire fermer la route. Je voudrais qu'on reprenne les faits établis qui démontre. Alors il y a du recto/verso.*

**Une intervenante**

*[...]*



**Yann JUIN**

*Ah, vous arrivez à voir une différence sans connaître les pièces, vous. C'est formidable. Ces gens qui savent sans réfléchir... C'est extraordinaire.*

**Anne CANAUD**

*[incompris]*

**Yann JUIN**

*Alors pourquoi vous ne l'avez pas dit ?*

**Didier GESLIN**

*Le temps que vous distribuiez je vais quand même prendre la parole. Une partie de mes paroles ont été émises sous le choc émotionnel, parce que je connaissais effectivement les deux personnes qui ont été atteintes par cet accident. Voir un accident, quand vous arrivez sur place, avec les problèmes qu'il y a eu... Parce qu'il y a eu quand même transport par hélicoptère. Il y a eu le Commandant de la section motorisée qui a ramené du sang... Et voir dans l'état où c'était... Trois quarts d'heure pour désincarcérer la dame. Je peux vous dire que quelque part, au niveau de l'émotion c'est un petit peu fort. Ces personnes-là, je les connaissais. J'étais quand même très touché de ce qui leur arrivait. Donc effectivement certains propos, même concernant la fermeture, ont été tenus sous l'état de l'émotion. Après réflexion, je n'aurais pas tenu les mêmes propos. Effectivement j'ai eu un choc émotionnel. Je l'avoue tout à fait. Monsieur BOUVET, ne rigolez pas. Quand vous êtes face à deux personnes qui vont très mal... Malheureusement le futur a donné raison puisque les deux personnes sont décédées. Alors qu'on croyait que le Monsieur allait le « moins mal » puisqu'il a été transporté par voie routière sur l'hôpital de La Rochelle, alors que sa femme a été transportée par voie hélicoptérée directement sur l'hôpital de Poitiers, et que par la suite il y a eu transport de La Rochelle vers Poitiers et qu'il y a eu décès... Je peux vous dire que ça ne me fait pas rire du tout. Je vous voyais sourire. Moi ça ne m'a absolument pas fait sourire ce jour-là. Quand vous êtes amené sur un lieu comme ça, vous avez quelque fois des pensées qui ne sont pas forcément des pensées qu'on aurait eu après réflexion.*

**Yann JUIN**

*Très bien, donc quand vous êtes dans une situation comme ça, la première chose que vous pensez c'est accuser vos prédécesseurs. D'accord. Dont acte.*

*[Prises de paroles simultanées]*

**Yann JUIN**

*... surtout que ces propos et ces accusations sont évidemment mensongères, comme je viens d'en apporter devant vous les preuves. Je vais les reprendre pour le public ici présent. Vous dites que vous vous emparez du sujet, en reprochant donc à l'ancienne équipe municipale d'avoir refusé de prendre en compte les propositions du Département. Or, même si vous auriez pu méconnaître ce sujet antérieurement, lors du Conseil Municipal du 28 septembre 2016 les élus minoritaires vous ont interpellé sur cette intersection. Vous avez d'ailleurs produit...*

**Didier GESLIN**

*Ce que je peux reproduire ce soir également, puisque je peux faire comme vous.*

**Yann JUIN**

*Oui. Justement. Il est annexé au compte-rendu du Conseil. C'est donc formidable de conserver cette preuve, qui est un document construit de toute pièce a posteriori. Moi ce que je vous apporte, ce sont des faits établis antérieurs.*

**Didier GESLIN**

*C'est un faux alors ? Vous êtes en train de dire que c'est un faux. Si c'est établi de toutes pièces.*

**Yann JUIN**

*Ce n'est pas un faux. C'est un document qui est construit de toutes pièces a posteriori. Il ne s'appuie pas sur des éléments antérieurs. Quand on vous dit « Machin a dit ça à telle époque », vous sortez la preuve de ce qui a été dit à l'époque. Moi, c'est ce que je fais. Là vous avez sorti en 2016 une pièce qui a été produite deux jours avant. Si je me souviens bien, c'était deux jours avant le Conseil ou le jour-même du Conseil. Donc ça n'est pas un document qui s'appuie sur des faits antérieurs à l'accident. Moi, ce que je vous produis là, ce sont des faits qui sont antérieurs non seulement à l'accident de 2018, mais aussi à celui de 2016. Nous vous avons donc interpellé sur cette intersection. Qu'avez-vous fait pendant ces deux années, entre 2016 et 2018 ? Clairement, votre réponse est dans le journal : rien.*

**Didier GESLIN**

*Je peux répondre, peut-être alors, dans ces cas-là.*

**Yann JUIN**

*Comme vous voulez. D'habitude il faut qu'on aille au bout de la question.*

**Didier GESLIN**

*Alors allez au bout de la question. Il n'y a pas de souci. C'est pareil.*

**Yann JUIN**

*Donc vous n'avez rien fait. Vous le reconnaissez implicitement dans cet article. Ensuite vous exigez la fermeture de la route. Qui, parmi les Conseillers Municipaux, a été associé à une telle décision de demander quand même – ce qui n'est pas rien – la fermeture d'une route d'accès pour une partie de la commune ? Il y a même des habitations de la commune qui se retrouveraient coupées du reste de la commune, et puis c'est quand même un axe de circulation. Encore une fois, c'est une posture opaque, autocratique, et irréfléchie. Concernant l'implication de l'ancienne équipe, voici les informations établies par les archives antérieures aux faits, comme je viens de le dire, et qui sont en ma possession. Fort heureusement j'avais gardé quelques copies de certaines pièces, et qui ne sont pas des réécritures ultérieures comme ce que vous avez pu produire. Quoi que fragmentaires, ces archives sont formelles. Vous avez ici les deux articles, et vous avez au dos ainsi que sur l'autre feuille les différentes pièces qui vont prouver ce que je vous dis. C'est-à-dire que : Non, les élus municipaux de l'ancienne équipe n'ont pas négligé cette question-là. Bien au contraire ils se sont patiemment et résolument investis sur ce sujet, et ils avaient obtenu quelque chose du Département, contrairement à ce qui est dit. Si on prend alors, pour les seules pièces à ma disposition... Puisqu'il en existe d'autres, mais je n'en avais pas copie. Mais au moins celles-ci suffisent. Vous avez ce courrier, qui doit être également dans les archives de la Commune et dans celles du Département. C'est un courrier qui a été adressé le 12 juillet 2011 au Département par le Maire et Conseiller Général de l'époque, en l'occurrence moi-même. Que dit ce courrier ?*

*« Monsieur Daniel LAURENT, Vice-Président du Conseil Général de la Charente-Maritime. Monsieur le Vice-Président, nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer l'utilité d'un aménagement de sécurité à l'intersection des voies départementales 10, itinéraire Nord 17, et 106, liaison Esnandes/Saint-Xandre, sur la commune d'Esnandes. La mise en service du rond-point Nord-Ouest de Villedoux à la suite des contournements de Saint-Xandre et de Puilboreau, a dévié une part importante de la circulation de transit. Donc en plus de l'aménagement du RD 105 à l'entrée de l'agglomération de Rochefort, actuellement aménagé en boulevard urbain, ne facilite pas l'accès à la rocade de La Rochelle par cette voie. Aussi semble-t-il que l'aménagement d'un rond-point de format inférieur à Villedoux, type l'Aubreçay, apparaîtrait comme répondant aux besoins. Outre la sécurisation de la traversée par le RD106 du RD10, il améliorerait l'accès Est à la commune d'Esnandes. Les études d'aménagement par le RD202 ayant montré la nécessité d'un élargissement en zone Natura 2000, assez inenvisageable. Par ailleurs, la circulation de transit vers La Rochelle s'est naturellement orientée vers le contournement de Saint-Xandre/Puilboreau vers*

la RN11. Ce nouveau rond-point s'inscrirait donc sans problème dans un secteur préurbain. Il permettrait aussi de dévier une part de la circulation vers l'Est ou le Sud de l'agglomération Rochelaise et au-delà. Cette demande de réalisation d'un rond-point, qui nous était intuitivement apparue comme une hypothèse, semble donc s'imposer aujourd'hui comme la solution technique adaptée. Je vous remercie donc de bien vouloir faire étudier ce projet et me tiens à votre disposition pour une réunion de travail à ce sujet. Comptant sur votre bienveillante attention, veuillez agréer, etc. ».

Ce document est-il un faux ?

**Didier GESLIN**

Est-ce que j'ai dit qu'il était un faux ?

**Yann JUIN**

Non, mais... Si. Vous l'avez dit dans l'article, puisque vous avez dit que depuis 2009 il n'y avait rien eu de fait.

**Didier GESLIN**

Non. Ce n'est pas ce que je voulais dire.

**Yann JUIN**

Ensuite. Réponse du Vice-Président du Conseil Général, le 17 novembre 2011.

« Monsieur le Maire, vous m'avez récemment rappelé votre attente de voir s'améliorer les accès au bourg d'Esnandes à partir de la Route Départementale 10, avec notamment la réalisation d'un carrefour de type giratoire entre les Routes Départementales 10 et 106E2. Lors d'une rencontre en Mairie en février 2009, nous avons évoqué les différentes hypothèses de travail pour améliorer cette desserte. Mes services ont donc travaillé sur la reprise des voies d'accès à partir des données suivantes. Création d'un passage dénivelé entre les Routes Départementales 10 et 106E2 avec suppression du carrefour. Création d'une voie de liaison entre la Route Départementale 106 et la Route Départementale 105 pour desservir correctement la future zone d'activités. Amélioration du gabarit de la Route Départementale 202 pour la rendre plus attractive. L'étude menée dans ces conditions ne permet pas d'aboutir à des propositions techniquement et économiquement satisfaisantes. De plus, la récente ouverture des déviations de Villedoux, Saint-Xandre, et Puilboreau, permet d'orienter le flux principal des véhicules vers le nouvel itinéraire, et alléger ainsi la circulation sur la Route 10. Aussi, j'ai le plaisir de vous informer que je demande à mes services d'étudier la possibilité de réaliser un carrefour giratoire entre les Routes Départementales 10 et 106, susceptible de régler l'ensemble des problèmes d'accès au bourg évoqués lors de nos rencontres. Monsieur Didier HENRI, responsable de l'agence, se tient à votre disposition ».

Donc la réponse : étude. Novembre 2011.

Élément suivant : Extrait du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 septembre 2013. Questions diverses. « Monsieur le Maire informe etc. ». Nombreuses informations du Maire. « Monsieur le Maire annonce que le Conseil Général a envoyé l'avant-projet pour le rond-point RD106 / RD10, réalisation pour 2015 espérée ». Cet élément est consigné aux archives.

Ensuite. Information des habitants. Esnandes Info numéro 70 octobre/novembre/décembre 2013, à la page 17 : « Un rond-point route de Saint-Xandre. Intersection D10/D106. Comme nous l'avons indiqué précédemment, le Conseil Général a répondu à notre demande en engageant une étude pour la création d'un rond-point à l'intersection des RD10 et 106, route d'Esnandes à Saint-Xandre, et axe de contournement Marsilly/Villedoux. L'étude, confiée à la société Solivane, a permis l'élaboration par la Direction des Infrastructures du Conseil Général d'un avant-projet (AVP) transmis courant septembre à la Mairie. Celui-ci une fois validé, le Conseil Général devra procéder à la réalisation du dossier de consultation, aux acquisitions foncières très limitées, et à l'inscription financière du projet. Une excellente nouvelle pour la sécurisation de ce carrefour, et pour la gestion des accès au bourg d'Esnandes ». Je répète : Octobre/novembre/décembre 2013. Par conséquent, il ne peut plus être possible de mentir en disant qu'il n'a rien été fait après 2009. Voilà les faits impartiaux qui permettent de faire taire et de démentir les élucubrations, les accusations, et les écrits de circonstance postérieurs, comme ceux produits lors du

*Conseil du 28 septembre 2016, qui sont en totale contradiction avec ces faits signés par le même Conseil Général. Donc maintenant la vérité est établie, et il ne manque à ces documents que les pièces que je n'ai pas, et notamment le plan d'aménagement fourni par le Département qui est à la Mairie, et que je vous ai demandé de nous produire ce soir.*

**Didier GESLIN**

*Je n'ai pas eu le temps de les ressortir. On a les questions le matin.*

**Yann JUIN**

*On a eu la convocation pour le Conseil jeudi matin.*

**Didier GESLIN**

*Attendez. Avant on avait trois jours. Maintenant on a une journée pour répondre. Vous nous l'envoyez toujours sur une adresse mail. Vous savez très bien qu'on ne peut pas l'apercevoir le soir. On ne l'a que le lendemain matin.*

**Yann JUIN**

*Je ne sais pas. Vous avez eu le temps de sortir d'autres documents. Il me semblait que vous vous étiez saisi du dossier, donc je pensais que vous auriez vous-mêmes...*

**Didier GESLIN**

*Moi j'ai aussi des courriers du chargé des infrastructures...*

**Yann JUIN**

*De quand ?*

**Didier GESLIN**

*De 2016 quand il y a eu l'accident... Entretemps, les investissements du Département sur les infrastructures baissaient fortement. Ce projet n'a pas été relancé par l'ancien Maire jusqu'en 2014, et Conseiller Général jusqu'en 2015.*

**Yann JUIN**

*Décembre 2013. Comment voulez-vous qu'on les relance en 2014, alors qu'on n'était plus aux affaires ? C'est totalement absurde.*

**Didier GESLIN**

*Vous étiez Conseiller Général, Monsieur JUIN. Jusqu'en 2015.*

**Yann JUIN**

*Et alors ?*

**Didier GESLIN**

*Vous auriez pu les relancer, si vous aviez eu un intérêt pour la Commune. Les Conseillers Départementaux ont aussi un intérêt pour la Commune.*

**Alain BOUVET**

*Vous plaisantez, ou quoi ?*

**Didier GESLIN**

*Non. Je ne plaisante pas.*

**Yann JUIN**

*Moi je n'ai pas d'intérêt pour la Commune ? C'est votre seule défense ? C'est ça le seul niveau de votre défense ? D'accord. C'est ça le seul niveau de votre défense. Bravo.*

**Didier GESLIN**

*On s'est déplacés. Pour eux, maintenant effectivement là c'est bien écrit. Les investissements diminuent. La zone n'est pas accidentogène.*

**Yann JUIN**

*Dont acte. Ce n'est pas accidentogène ? Vous confirmez les propos du Département.*

**Christine KUBICEK**

*Qu'est-ce que vous allez faire, alors ?*

**Didier GESLIN**

*J'ai rendez-vous avec le Département vendredi.*

**Christine KUBICEK**

*Décidément, vous avez beaucoup de rendez-vous cette semaine.*

**Didier GESLIN**

*Ecoutez, on travaille, effectivement. Excusez-moi.*

**Christine KUBICEK**

*... « J'ai rendez-vous, j'ai rendez-vous ».*

**Didier GESLIN**

*Téléphonez donc à la Préfecture. Vous verrez que j'ai un rendez-vous dans l'après-midi. Téléphonez au Département, et vous verrez que j'ai un rendez-vous avec Michel DOUBLET vendredi.*

**Christine KUBICEK**

*Donc j'espère qu'on aura un Conseil Municipal dans un mois, pour que vous nous donniez la réponse.*

**Yann JUIN**

*Donc d'une part vous n'avez pas sorti effectivement le dossier, ni depuis 2016, ni depuis l'accident du mois d'août, ni pour ce soir. Dont acte. Voilà. Je pense donc maintenant quand même que là les faits sont établis. Malgré le niveau de votre réponse, les faits sont établis. L'ancienne équipe municipale et moi-même nous sommes battus pour avoir ce rond-point. On l'avait obtenu. A partir de mars 2014 vous avez été aux affaires, et le projet a été enterré. Clairement. Alors venir en plus nous accuser de ne rien avoir fait, c'est totalement scandaleux. Les preuves sont là. On a fait le boulot. Il était créé. Et moi je ne dis pas que vous n'avez rien fait, même si je le pense. Même si je le pense fortement.*

**Didier GESLIN**

*Donc vous le dites.*

**Yann JUIN**

*Puisqu'on vous a saisi en 2016. Je veux bien admettre qu'entre 2014 et 2016 vous ne connaissiez pas les dossiers communaux, puisque vous ne vous y étiez pas intéressés, aux dossiers communaux. Vous ne les connaissiez donc pas. 28 septembre 2016, on vous alertait. Vous ne pouvez donc pas nous dire deux ans après que si ça n'est pas fait c'est de notre faute, parce qu'en trois mois le dossier n'a pas été bouclé entre la fin 2013 et mars 2014.*

**Didier GESLIN**

*Mes propos ont été mal interprétés. J'ai dit qu'effectivement il y a quatre ans vous auriez pu...*

**Yann JUIN**

*Non. Il n'y a pas d'interprétation. Vous avez porté de nouvelles accusations.*

**Didier GESLIN**

*De toute façon il n'y a pas de discours possible.*

**Yann JUIN**

*Non. Les faits sont là. Donc nous proposons deux motions au Conseil Municipal, comme nous l'avons indiqué dans notre envoi. L'un allant dans votre sens, et l'un reprenant les éléments qui viennent d'être apportés.*

*Première motion : Le Conseil Municipal d'Esnandes, pourtant dûment informé des échanges entre les élus municipaux et le Département entre 2009 et 2013, ayant abouti au projet de réalisation d'un rond-point à l'intersection des voies départementales D10 et D106 par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, confirme malgré tout la décision du Maire d'Esnandes exprimée dans la presse le 14 août 2018, de demander au Conseil Départemental l'abandon définitif du projet de rond-point et la fermeture pure et simple du D106, de fermer la liaison entre le pont d'Esnandes et le Sud-Est de la commune, notamment la ferme de Pied d'Ouille, et au-delà vers Saint-Xandre et Puilboreau. Cette motion vous sera d'un grand secours et d'un grand soutien pour défendre votre point de vue auprès de Monsieur DOUBLET quand vous allez le rencontrer.*

**Didier GESLIN**

*J'ai dit depuis que la fermeture n'était pas forcément ou n'était pas envisagée. Je vous ai dit tout à l'heure que je l'avais dit sous l'effet émotionnel ce jour-là. On s'est déplacé sur place avec les services du Département et de la Gendarmerie. Ils m'ont relaté la visibilité qui est quand même très importante sur l'endroit, et les accidents sont en fin de compte toujours dus à un non-respect du Code de la route.*

**Yann JUIN**

*Tous les accidents sont dus à des non-respects du Code de la route.*

**Didier GESLIN**

*Non. Pas toujours.*

**Yann JUIN**

*Deuxième motion qui vous est proposée : Le Conseil Municipal d'Esnandes, dûment informé des échanges entre les élus municipaux et le Département entre 2009 et 2013, ayant abouti au projet de réalisation d'un rond-point à l'intersection des voies départementales D10 et D106 par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, compte-tenu du nouvel accident dramatique intervenu le vendredi 10 août dernier, renforçant l'impérative nécessité de sécuriser ce carrefour très utilisé, et confirmant les analyses du Conseil Départemental de 2011 et 2013, demande au Conseil Départemental d'engager la réalisation de son projet de rond-point à l'intersection des D10 et D106.*

*Autant vous dire que pour ce qui nous concerne, nous signerons cette motion-là.*

**Christine KUBICEK**

*Et votre avis, Madame MARIE ? Je demande à Madame MARIE...*

**Didier GESLIN**

*Cela étant, faire pression sur le Département pour avoir le rond-point, [incompris].*

**Jocelyne MARIE**

*Cette route qui coupe en plein milieu de cet axe très rapide... Quand on va en Vendée, dans tous ces genres de situations il y a un panneau à 70. Il y a parfois des feux clignotants sur l'axe principal. On sait que les gens dépassent toujours la vitesse, donc...*

**Yann JUIN**

*Vous voulez que je vous dise ? Ce que m'avait dit le Vice-Président du Conseil Général qui précédait Monsieur LAURENT ?*

**Jocelyne MARIE**

*C'est dès le départ qu'il aurait fallu faire les choses.*

**Yann JUIN**

*Dès le départ, quand on a été élus, Madame, mais là je n'ai pas les archives... En 1995.*

**Jocelyne MARIE**

*Je suis désolée.*

*[Prises de paroles simultanées]*

**Yann JUIN**

*Madame MARIE. Madame FILLON était Conseillère Municipale entre 1989 et 1995.*

**Catherine FILLON**

*Il y a longtemps qu'il n'avait pas remis ça.*

**Yann JUIN**

*Je vous explique ce qui s'est passé. Entre 1989 et 1995 Madame FILLON et Monsieur ROUGIER étaient au Conseil Municipal. Madame FILLON était déjà majoritaire, et Monsieur ROUGIER était déjà...*

*Cet aménagement a été décidé par le Département. Il y a eu des enquêtes publiques. La Municipalité de l'époque n'a pas donné d'avis contraire à cette réalisation. Quand nous avons été élus en 1995, le premier travail qui a été fait là-dessus c'était de rencontrer le Département pour modifier cet aménagement, sachant que Monsieur ROUGIER, qui en plus était le propriétaire des terrains voisins, se proposait de donner les terrains pour que le rond-point soit réalisé. A l'époque, le Président du Conseil Général, qui était un être un peu têtù, a dit... C'était Monsieur BELOT. Il a dit « Si on ne fait pas ça on reprend les études, et ça ne se fera jamais ». Bon. Ça a été fait comme ça. Depuis, notre combat a justement été d'obtenir un aménagement dans ce secteur. On a tout mis en œuvre dans les choix urbains, dans les négociations qu'on a menées, pour que tout concoure à l'aménagement de sécurité attendu. Je vous disais tout à l'heure que quand j'avais rencontré le prédécesseur de Monsieur LAURENT à la charge des routes, qui était Monsieur BRANGER... A l'époque nous nous étions rencontrés par très loin là-bas, et puis quand je lui ai dit « Il faut faire quelque chose là », il a dit « C'est une route qui est faite pour aller vite ». Voilà. Vous voyez ? Le fait d'obtenir ce rond-point, je vous dis que ça a été un vrai combat. Non seulement c'est un combat, mais c'est une nécessité. Alors entendre dire aujourd'hui ce qu'on entend dire, c'est inadmissible.*

**Michel ROUGIER**

*Les terrains ne sont pas à Monsieur ROUGIER mais sont à Madame. A l'époque on avait proposé d'en prendre plus, pour faire un « tourne-à-droite », c'est-à-dire que quand vous sortiez d'Esnandes vous passiez dans la parcelle de Madame ROUGIER, pour dégager, déjà. Voilà. Et de l'autre côté, quand vous arriviez de Marsilly, puisque la parcelle a été coupée en deux, on prenait une partie pour faire un « tourne-à-gauche » pour revenir sur Esnandes. Et vous savez ce qu'on m'a répondu ? On m'a dit « les remembrements sont faits ». J'ai dit « Oui. On attendra qu'il y ait des morts ». Voilà. C'est ce qui se produit.*

**Yann JUIN**

*C'est ce qui a été la réponse pendant des années. Ce n'est pas accidentogène.*

**Didier GESLIN**

*Ce n'est pas ce que j'ai dit, moi.*

**Yann JUIN**

*Non, mais c'est ce qui était écrit.*

**Didier GESLIN**

*C'est ce qui était écrit, effectivement.*

**Yann JUIN**

*Après, on peut en prendre acte, et s'appuyer là-dessus pour tenir certains discours.*

**Didier GESLIN**

*La fermeture de la route, je suis revenu dessus de toute façon. Je vous le dis.*

**Une intervenante**

*A côté de ça il y a des Esnandais qui se plaignent des ralentisseurs. Ils doivent freiner. Il y en a qui se plaignent.*

**Didier GESLIN**

*Je vais vous dire. En trois quarts d'heure, avec les forces de Gendarmerie, on a vu quatre infractions.*

*[Prises de paroles simultanées]*

**Didier GESLIN**

*On va faire passer la motion. On annexera les deux, avec les signatures de chacun.*

**Yann JUIN**

*Les signatures [incompris] ...*

**Didier GESLIN**

*C'est ça.*

**Christine KUBICEK**

*Vous avez dit ? Je n'ai pas compris.*

**Didier GESLIN**

*Si vous n'écoutez pas... Ça fait trois fois que je répète.*

**Christine KUBICEK**

*Vous êtes favorable, Monsieur le Maire ?*

**Didier GESLIN**

*J'en ai marre de répéter, Madame KUBICEK.*

**Christine KUBICEK**

*C'est important, quand même.*



**Didier GESLIN**

*Non, ce n'est pas important puisque vous n'écoutez pas.*

**Christine KUBICEK**

*Si. J'ai écouté.*

**Didier GESLIN**

*Vous avez des problèmes d'audition.*

**Christine KUBICEK**

*Moi j'aimerais bien que vous répétiez, pour qu'on enregistre bien. Vous ne voulez pas répéter ?*

**Didier GESLIN**

*Non.*

**Christine KUBICEK**

*C'est dommage. Le public n'a pas entendu ce que vous venez de dire.*

**Didier GESLIN**

*Personne n'a entendu, alors. Personne n'écoute.*

**Christine KUBICEK**

*Nous, on écoute.*

**Une intervenante**

*... 20 ans à peu près ?*

**Yann JUIN**

*Oui, 1997/1998... Je vous dis qu'il a été réalisé avant 1995. Enfin, l'étude a été lancée en 1995, et...*

*[Prises de paroles simultanées]*

**Yann JUIN**

*Madame MARIE, vous l'avez dit vous-même. Il y a des aménagements en Vendée. Je ne crois pas qu'il y ait une grande différence. Et puis si vous faites le tour du Département de la Charente-Maritime, vous verrez le nombre incroyable de ronds-points qui peuvent avoir poussé dans les endroits les plus improbables, et sans doute bien moins importants qu'ici.*

*C'est pour vous dire qu'avoir un rond-point ici, c'était quand même un sacré combat.*

**Didier GESLIN**

*De toute façon on le conservera pour les dossiers. Vous en voulez une photocopie, peut-être ?*

**Yann JUIN**

*Oui. Quand même.*

**Francine BEAUMELLE**

*Ni l'un ni l'autre.*

**Yann JUIN**

*Vous n'avez pas d'avis sur la question ?*

**Francine BEAUMELLE**

*Moi je suis d'avis qu'on respecte le stop et qu'on laisse la route telle quelle.*

**Yann JUIN**

*D'accord. Il aurait fallu produire une troisième motion.*

**Francine BEAUMELLE**

*Je dois être la seule à penser ça.*

*[Prises de paroles simultanées]*

**Didier GESLIN**

*La photocopie est donc partie. Le Conseil Municipal est clos à 22 h 50.*

Monsieur le Maire déclare que s'il n'y a plus d'autres questions diverses à traiter, il lève la séance à 22 h 50.

Fait à Esnandes,  
Le 27 septembre 2018,  
Le Maire,  
Didier Geslin